



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019**

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15 Établissements humains

(Programme 12 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)***)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	16
B. Direction exécutive et administration	17
C. Programme de travail	23
Sous-programme 1. Législation, foncier et gouvernance urbains	24
Sous-programme 2. Planification et aménagement du milieu urbain	29
Sous-programme 3. Économie urbaine et finances municipales	34
Sous-programme 4. Services urbains de base	38
Sous-programme 5. Logement et assainissement des bidonvilles	42
Sous-programme 6. éducation des risques, reconstruction et résilience urbaine	47
Sous-programme 7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	51
D. Appui au programme	55

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 mai 2017).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).

*** [A/71/6/Rev.1](#) et le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'exercice 2018-2019 (à venir).



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	57
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	58

Vue d'ensemble

Tableau 15.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	22 074 400
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables)	(1 888 200)
Nouveaux mandats et mandats élargis	624 100
Autres variations	(282 300)
Variation totale	(1 546 400)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	20 528 000

^a Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 15.2 **Postes**

		Nombre Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 23 AL
Transferts	–	1 P-5 et 1 P-3 (du sous-programme 3 au sous-programme 5) 2 P-4 et 1 P-3 (du sous-programme 7 au sous-programme 5) 1 P-4 et 1 P-2 (du sous-programme 7 au sous-programme 6) 1 P-4 (du sous-programme 3 au sous-programme 2) 1 AL (du sous-programme 4 au sous-programme 2) 1 AL (du sous-programme 4 au sous-programme 1)
Suppressions	(2)	1 P-4 relevant du sous-programme 3 et 1 AL relevant du sous-programme 4
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	73	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 22 AL

Orientation générale

- 15.1 Entité spécialisée, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat, « le Programme ») coordonne la mise en œuvre des activités relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Le mandat du programme est défini dans la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et la résolution 56/206, par laquelle le Centre est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; BO = budget ordinaire; G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général.

- 15.2 Le Programme pour l'habitat, adopté à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul (Turquie) en 1996, énonce les principales responsabilités d'ONU-Habitat. Plus récemment, dans le Nouveau Programme pour les villes, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) tenue à Quito en octobre 2016, les États Membres ont réaffirmé le rôle et les compétences d'ONU-Habitat, dans le cadre de son mandat de coordination pour les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, conscients qu'ils étaient des liens existant entre l'urbanisation durable, et, entre autres, le développement durable, la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques. Les États Membres ont également prié le Secrétaire général de rendre compte tous les quatre ans des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et stipulé que l'établissement du rapport serait coordonné par ONU-Habitat, en étroite collaboration avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies, en assurant une large coordination à l'échelle du système des Nations Unies. Ils ont souligné l'importance d'ONU-Habitat et du rôle joué par l'entité dans le système des Nations Unies en tant que coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, notamment en ce qui concernait la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.
- 15.3 En outre, l'objectif n° 11 des objectifs de développement durable, qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté récemment, appelle la communauté mondiale à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Cet objectif, tout comme les cibles relevant d'autres objectifs, favorise une action intégrée, globale et universelle en faveur de l'urbanisation. L'action d'ONU-Habitat et son plan stratégique pour 2014-2019 sont en parfaite adéquation avec l'objectif n° 11 et d'autres objectifs connexes et le Programme est particulièrement bien placé pour aider les pays à atteindre l'objectif n° 11, les cibles correspondantes et d'autres objectifs connexes.

Vers le Nouveau Programme pour les villes

- 15.4 La mise en œuvre du plan stratégique de six ans pour la période 2014-2019 se déroule dans le contexte de trois cadres stratégiques biennaux successifs pour les périodes 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019. Les orientations du présent cadre stratégique ont été en outre guidées par le Nouveau Programme pour les villes. À la lumière de ce dernier, et pour améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat, les États Membres ont demandé au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session une évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat. Les résultats de cette évaluation, demandée au paragraphe 172 du Nouveau Programme pour les villes et dans la résolution [71/235](#) de l'Assemblée générale, devraient permettre d'orienter le cadre stratégique.
- 15.5 Les villes devenant rapidement l'habitat principal de l'humanité, l'urbanisation est l'une des tendances mondiales majeures du XXI^e siècle. L'urbanisation durable est maintenant considérée comme une force positive et plus large qui peut aider le monde à surmonter certaines des grandes difficultés auxquelles il fait face, telles que les changements climatiques, la pauvreté et l'inégalité, notamment grâce à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes à la conférence Habitat III, tenue à Quito en octobre 2016. Le plan stratégique pour la période 2014-2019 recense les principaux problèmes auxquels se heurtent l'urbanisation et les établissements humains et propose une stratégie qui permettrait d'y faire face, notamment en accordant une place nouvelle au rôle que l'urbanisation peut jouer dans le cadre du développement durable.
- 15.6 Tenant compte du fait que les gouvernements et leurs partenaires ont estimé, lors de la conférence Habitat III, que l'urbanisation durable était cruciale, ONU-Habitat plaide en faveur d'une stratégie

d'urbanisation dynamique, qui prend en compte toutes les dimensions du développement durable, afin de favoriser l'équité, le bien-être et la prospérité partagée. L'entité se concentre sur tous les établissements humains, quelle qu'en soit la taille, depuis les hameaux, les villages et les bourgs jusqu'aux grandes agglomérations, en passant par les villes de taille moyenne. Par l'intermédiaire de cette stratégie d'urbanisation durable, ONU-Habitat vise à devenir une entité spécialisée qui fournit des produits uniques aux gouvernements et à ses autres partenaires.

- 15.7 Compte tenu des liens étroits existant entre l'urbanisation et les changements climatiques et de l'influence que revêtent l'aménagement urbain, les transports et la construction dans la lutte contre les changements climatiques, le cadre stratégique s'appuie sur des initiatives faisant intervenir des partenaires multiples pour aider les villes et les autorités locales à mettre en œuvre les textes issus de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. ONU-Habitat aidera les villes et les établissements humains à réduire leur empreinte environnementale et leurs émissions, leur permettant ainsi d'atténuer l'impact qu'ils ont sur la santé publique et les changements climatiques, renforcera la résilience des villes, aidera les villes à se procurer des fonds pour financer l'action climatique et favorisera les programmes d'intégration verticale qui permettent aux villes d'agir pour le climat et de mettre en œuvre, au niveau local, les cibles fixées à l'échelle mondiale.
- 15.8 Dans le cadre du plan stratégique pour la période 2014-2019, ONU-Habitat s'intéresse aux difficultés et aux possibilités du XXI^e siècle, au moyen d'une démarche en trois volets qui met l'accent sur la législation urbaine, la planification et l'aménagement du milieu urbain, et l'économie urbaine et les finances municipales. Il s'agit des trois principaux domaines d'intervention pour la période 2014-2019 qui devraient permettre de parvenir au développement urbain durable. La construction de logements, les services urbains de base et la réduction des risques en milieu urbain s'appuient sur cette démarche en trois volets de façon à répondre véritablement aux besoins fondamentaux des citoyens, notamment des personnes en situation vulnérable.

Mise en œuvre

- 15.9 Le programme de travail d'ONU-Habitat sera mis en œuvre conjointement par différents services et bureaux régionaux, lesquels tiendront compte d'objectifs interdépendants, en s'attachant particulièrement à encourager les approches intégrées en faveur de l'urbanisation durable. À cet égard, le programme de travail comportera un ensemble cohérent de projets et d'initiatives pour faire suite aux stratégies récemment adoptées à l'échelon mondial, notamment, dans le cadre du mandat d'ONU-Habitat, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants tenue en 2016, intitulé « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ». ONU-Habitat fournira un appui aux États Membres et à ses autres partenaires aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation de ses objectifs prioritaires connexes à l'échelle mondiale dans le cadre des sept sous-programmes suivants :
- a) Sous-programme 1. Législation, foncier et gouvernance urbaine;
 - b) Sous-programme 2. Planification et aménagement du milieu urbain;
 - c) Sous-programme 3. Économie urbaine et finances municipales;

- d) Sous-programme 4. Services urbains de base;
 - e) Sous-programme 5. Logement et assainissement des bidonvilles;
 - f) Sous-programme 6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine;
 - g) Sous-programme 7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines.
- 15.10 Pendant la période biennale, ONU-Habitat s'emploiera à promouvoir et à appuyer la mise en place de politiques urbaines concernant l'urbanisation et les établissements humains durables, conformément à la résolution [25/4](#) adoptée par son conseil d'administration. Pour exécuter les sous-programmes, ONU-Habitat et ses partenaires auront recours à différentes stratégies. Ils mèneront notamment des activités de mobilisation pour mieux faire connaître les questions liées à l'urbanisation durable, dispenseront des conseils pratiques fondés sur des faits, renforceront les capacités, mettront au point des outils et des normes en se fondant sur les pratiques de référence, élaboreront des projets pilotes qui pourront être élargis compte tenu des méthodes qui auront donné de bons résultats et apporteront leur concours aux gouvernements, aux autorités locales et à d'autres parties prenantes responsables des questions urbaines.
- 15.11 ONU-Habitat poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des gouvernements, des autorités locales et de ses autres partenaires, ainsi qu'auprès de la population, et diffusera des messages clefs pour faire mieux connaître, à l'échelle mondiale, les questions liées à l'urbanisation durable. La Campagne urbaine mondiale, le Forum urbain mondial et ses publications phares seront ses principaux moyens d'information, de sensibilisation et de communication.
- 15.12 Le sous-programme 1 (Législation, foncier et gouvernance urbaine) permettra de fournir aux gouvernements et aux municipalités un appui politique et opérationnel dans les domaines précités. ONU-Habitat appuiera la mise au point d'une législation bien conçue en matière de développement urbain et de modèles de gouvernance favorisant la coopération entre municipalités; fort de l'expérience acquise par le Réseau mondial des instruments fonciers et des partenariats qu'il nouera avec les autorités locales, il se penchera sur les problèmes et les possibilités relatifs aux espaces urbanisés, comme demandé par les États Membres.
- 15.13 Le sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) permettra de fournir aux autorités locales, infranationales et nationales un ensemble de méthodes, directives et outils éprouvés qui les aideront à gérer la croissance des villes et des zones périurbaines et rurales, et à en améliorer la viabilité, l'efficacité et l'équité, dans le cadre d'une planification et d'un aménagement à différentes échelles et à tous les niveaux. Il aidera également à déterminer comment la planification et l'aménagement en milieu urbain peuvent améliorer les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers. Une attention particulière sera accordée à la promotion du principe d'optimisation de la densité démographique et économique des établissements humains et, le cas échéant, à la valorisation de l'utilisation mixte des sols, de la diversité et d'une meilleure desserte, de façon à accroître la valeur et la productivité des zones urbaines et à améliorer l'accès équitable aux services de base.
- 15.14 Le sous-programme 3 (Économie urbaine et finances municipales) portera sur la promotion des stratégies et des politiques urbaines qui aident les villes à être mieux à même de concrétiser leur potentiel en tant que moteur du développement économique et à améliorer la contribution qu'elles apportent à l'emploi et à la création de richesses. Il contribuera à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies urbaines, de modes de financement des collectivités municipales et de politiques efficaces en faveur du développement économique local et à la création d'emplois et de moyens d'existence décentes en milieu urbain, notamment pour les jeunes.

- 15.15 Le sous-programme 4 (Services urbains de base) mettra l'accent sur le renforcement des politiques et des stratégies institutionnelles en vue de mieux intégrer et d'élargir l'accès aux services de base en milieu urbain. Une coopération politique et technique sera proposée aux pays partenaires et aux autorités locales. Le sous-programme aura quatre grands thèmes, à savoir : a) l'eau et l'assainissement; b) la gestion des déchets urbains; c) la mobilité urbaine; d) l'énergie en milieu urbain. Il fera le lien entre la fourniture de services de base et l'accroissement de la productivité des villes et la capacité de celles-ci de créer des emplois. Il contribuera à améliorer la qualité de l'air grâce à la réduction de la pollution atmosphérique due aux activités de transport et à la dépendance aux sources énergétiques polluantes pour l'éclairage et la cuisine. Il envisagera l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour renforcer la prestation de services. Il permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable et à de meilleurs services d'assainissement dans les collectivités mal desservies. Il fera également le lien entre la fourniture de services de base et l'accroissement de la productivité des villes et la capacité de celles-ci de créer des emplois.
- 15.16 Dans le cadre du sous-programme 5 (Logement et assainissement des bidonvilles), ONU-Habitat continuera d'encourager la concrétisation progressive du droit à un logement suffisant, en tant qu'aspect du droit à un niveau de vie suffisant pour tous, en promouvant des politiques visant à accroître l'offre de logements adéquats et durables, à prévenir l'apparition de nouveaux bidonvilles et à assainir ceux qui existent déjà. Cet effort de prévention s'inscrira dans le cadre d'une démarche stratégique, qui place les logements au cœur de la ville et des politiques urbaines.
- 15.17 Le sous-programme 6 (Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine) portera sur la réduction des risques et des catastrophes en milieu urbain et sur les interventions en cas de crise, grâce au programme en faveur de villes résilientes et au programme pour l'aménagement des quartiers insalubres. Il sera axé tant sur la prévention que sur les interventions en cas d'urgence dans les villes touchées par une crise et d'autres établissements humains et favorisera tout particulièrement la planification urbaine lors des activités de reconstruction.
- 15.18 Le sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines) permettra de mener des recherches sur des sujets clefs et de faire rapport aux gouvernements et aux partenaires du Programme pour l'habitat sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation menées aux niveaux local et mondial, dans le cadre du rapport sur l'état des villes dans le monde et d'autres produits axés sur le savoir liés à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances. Dans le cadre de la révolution des données, l'Initiative pour la prospérité des villes continuera à être renforcée afin de faciliter, à la demande des autorités compétentes, la collecte des données ainsi que l'analyse et la communication de l'information aux niveaux national et municipal, et une aide sera apportée à cet effet aux observatoires urbains locaux. Des conseils techniques seront dispensés dans le cadre du sous-programme pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles.
- 15.19 ONU-Habitat renforcera la prise en compte des questions intersectorielles concernant la problématique hommes-femmes, les jeunes, les changements climatiques et les droits de l'homme. Conformément aux objectifs de développement durable, il s'attachera à promouvoir la participation pleine et entière des hommes et des femmes et l'égalité de leurs chances dans toutes ses activités normatives et opérationnelles, y compris celles qui ont trait au foncier, au logement, aux services urbains de base et à l'emploi, afin de remédier à la persistance des disparités. Ces dernières décennies, le taux de chômage des jeunes est devenu un problème aigu dans les villes, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, et contribue souvent aux troubles politiques. ONU-Habitat veillera à prendre en compte les questions relatives à la jeunesse dans ses activités normatives et opérationnelles au moyen de programmes appropriés et d'un mécanisme de surveillance utilisant des données ventilées par sexe et par âge. En tenant compte

des droits de l'homme dans les initiatives qui concernent les établissements humains et l'urbanisation durable et dans tous ses programmes et projets, ONU-Habitat respectera les principes d'égalité, de non-discrimination, d'inclusion, de participation et de responsabilité, afin que personne ne soit laissé à la traîne. Il continuera de lutter contre les changements climatiques et leurs effets, compte tenu de l'impact majeur qu'ont les villes en la matière. La Division des programmes sera chargée de superviser la généralisation de la prise en compte des questions intersectorielles.

- 15.20 ONU-Habitat met en œuvre son programme de travail et en intègre étroitement les aspects normatifs et opérationnels. Cette démarche hybride constitue l'un de ses principaux atouts. Du travail normatif découlent la mise au point du programme et l'élaboration des projets. Les résultats des activités menées dans le cadre du programme seront recueillis et les enseignements tirés seront utilisés dans les activités normatives d'ONU-Habitat. Les bureaux régionaux dirigent en grande partie l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat aux niveaux national et régional, dans le plein respect des priorités nationales. Dans ce contexte, ONU-Habitat s'attachera à renforcer la prise en main des programmes par les pays par l'intermédiaire de ses descriptifs de programme de pays, au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, quand ils existent, et ne cessera de favoriser les mécanismes nationaux de planification stratégique.
- 15.21 Pour qu'ONU-Habitat soit considéré comme étant adapté et avantageux et que son avenir ne soit pas remis en cause, il est essentiel que la prestation de services soit efficace et rationnelle. Le Programme continuera de réformer et de renforcer ses modèles d'activité et de prestation de services en concertation étroite avec les États Membres. Dans un premier temps, il procédera à toutes les réformes qu'il est possible de mener dans le cadre de son organisation actuelle, en travaillant avec le Secrétariat. Toutefois, les résultats de l'évaluation de son travail demandée dans le Nouveau Programme pour les villes pourraient entraîner une réorganisation d'ONU-Habitat, qui pourrait sensiblement améliorer la vitesse, les effets et la rentabilité de ses activités, ainsi que l'affectation de ses ressources. Cela influencera considérablement la réalisation des objectifs de développement sur le terrain.
- 15.22 Pendant la période biennale 2018-2019, ONU-Habitat continuera de renforcer la gestion axée sur les résultats dans ses programmes, projets, politiques et activités, conformément à la résolution [25/3](#) adoptée par son conseil d'administration. Afin de renforcer la cohérence de son action, de mieux harmoniser la mise en œuvre de ses activités et de veiller à ce que toutes les unités administratives, y compris les bureaux régionaux, exécutent le programme de travail approuvé, le Programme renforcera les mécanismes de planification, de suivi et de communication de l'information et favorisera la mobilisation des ressources. Il continuera de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du plan stratégique, du programme de travail et du budget et en rendra compte dans ses rapports. Il examinera la possibilité de recourir à des démarches plus stratégiques en ce qui concerne les résultats et les éléments de preuve, notamment dans le cadre du renforcement de la gestion axée sur les résultats de façon à répondre à ses besoins. Conformément à sa politique d'évaluation, ONU-Habitat procédera, pour tous les projets qui se seront achevés pendant la période biennale, à des évaluations de haut niveau des programmes et des projets, ainsi qu'à des auto-évaluations.
- 15.23 Les travaux d'ONU-Habitat contribuent comme suit au renforcement des trois grands domaines d'intervention de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'état de droit, et le développement : pour ce qui est du développement, ONU-Habitat œuvre en faveur du développement urbain durable, de la planification intégrée et de l'investissement; en ce qui concerne la paix et la sécurité, il s'attache à renforcer la résilience des villes et des établissements humains et concourt aux efforts de reconstruction et de relèvement après une catastrophe ou à l'issue d'un conflit; enfin, pour ce qui est des droits de l'homme et de

l'état de droit, il milite en faveur de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant et d'autres droits de l'homme reconnus et veille à ce que ses activités soient fondées sur la promotion, la protection et le respect des droits de l'homme et favorisent un changement systémique grâce à des règles et à des institutions transparentes et responsables.

- 15.24 Aux niveaux mondial, régional et national, ONU-Habitat jouera un rôle de coordination et collaborera avec les fonds, organismes et programmes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les gouvernements. En outre, il coopérera étroitement avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les fondations, le secteur privé, les partenariats entre secteur public et secteur privé, les établissements universitaires et les établissements de recherche et de nombreux autres partenaires, conformément à sa stratégie de partenariat.

Vue d'ensemble des ressources

- 15.25 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 20 528 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 546 400 dollars (7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis; c) d'autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, effective et efficace des mandats.
- 15.26 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 15.3 et 15.5.

Tableau 15.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Variations							Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats élargis entre chapitres	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou	Autres variations						
A. Organes directeurs	9,0	73,0	-	-	-	-	-	-	73,0	6,6	79,6	
B. Direction exécutive et administration	5 943,2	5 883,5	(1 888,2)	-	-	(5,9)	(1 894,1)	(32,2)	3 989,4	169,3	4 158,7	
C. Programme de travail												
1. Législation, foncier et gouvernance urbaine	2 359,9	2 039,3	-	-	89,2	(7,7)	81,5	4,0	2 120,8	68,7	2 189,5	
2. Planification et aménagement du milieu urbain	2 581,8	2 133,8	-	-	399,5	(7,5)	392,0	18,4	2 525,8	89,6	2 615,4	
3. Économie urbaine et finances	3 509,6	2 853,5	-	-	(925,9)	(147,4)	(1 073,3)	(37,6)	1 780,2	70,2	1 850,4	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante	Variations							Total	Pourcentage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations						
municipales												
4. Services urbains de base	2 161,5	2 009,5	-	-	(178,4)	(86,9)	(265,3)	(13,2)	1 744,2	59,6	1 803,8	
5. Logement et assainissement des bidonvilles	867,5	796,4	-	-	1 495,8	(8,5)	1 487,3	186,8	2 283,7	78,5	2 362,2	
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	793,9	858,3	-	-	521,5	(10,3)	511,2	59,6	1 369,5	54,0	1 423,5	
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	4 072,5	3 667,9	-	624,1	(1 401,7)	(8,1)	(785,7)	(21,4)	2 882,2	103,3	2 985,5	
Total partiel	16 346,6	14 358,7	-	624,1	-	(276,4)	347,7	2,4	14 706,4	523,9	15 230,3	
D. Appui au programme	2 289,2	1 759,2	-	-	-	-	-	-	1 759,2	49,9	1 809,1	
Total partiel	24 588,0	22 074,4	(1 888,2)	624,1	-	(282,3)	(1 546,4)	(7,0)	20 528,0	749,7	21 277,7	

2) Ressources extrabudgétaires

	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant prévu)	2018-2019 (montant prévu)
A. Organes directeurs	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	22 072,8	27 231,0	26 092,0
C. Programme de travail	315 317,2	424 775,9	437 729,6
D. Appui au programme	15 562,9	8 566,0	16 552,2
Total partiel	352 952,9	460 572,9	480 373,8
Total	377 540,9	482 647,3	501 651,5

Tableau 15.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	4	2	5	3
D-1	4	4	–	–	–	–	11	6	15	10
P-5	9	9	–	–	–	–	35	27	44	36
P-4/3	30	29	–	–	–	–	66	38	96	67
P-2/1	5	5	–	–	–	–	7	8	12	13
Total partiel	50	49	–	–	–	–	124	82	174	131
Agents des services généraux										
Autres classes	2	2	–	–	–	–	6	2	8	4
Total partiel	2	2	–	–	–	–	6	2	8	4
Catégories diverses										
Agents locaux	23	22	–	–	–	–	76	52	99	74
Total partiel	23	22	–	–	–	–	76	52	99	74
Total	75	73	–	–	–	–	206	136	281	209

Tableau 15.5 Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs	0,4	–
B. Direction exécutive et administration	19,4	5,5
C. Programme de travail		
1. Législation, foncier et gouvernance urbaine	10,3	12,4
2. Planification et aménagement du milieu urbain	12,3	14,4
3. Économie urbaine et finances municipales	8,7	10,9
4. Services urbains de base	8,5	14,5
5. Logement et assainissement des bidonvilles	11,1	13,9
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	6,7	17,5

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	14,0	7,5
Total partiel		91,1
D. Appui au programme		3,4
Total		100,0

Ajustements techniques

- 15.27 La variation provient de la non-reconduction des dépenses non renouvelables (d'un montant total de 1 888 200 dollars) liées à la création du secrétariat chargé des préparatifs d'Habitat III et de la réalisation de l'évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat faisant suite à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, conformément aux dispositions de la résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale.

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 15.28 La variation de 624 100 dollars s'explique principalement par les ressources affectées aux nouveaux mandats, en application de la résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale sur le Nouveau Programme pour les villes, dans laquelle ONU-Habitat, d'autres programmes et organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont été encouragés à élaborer des directives pratiques et fondées sur des données factuelles en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la dimension urbaine des objectifs de développement durable, en étroite coopération avec les États Membres, les autorités locales, les grands groupes et les autres parties prenantes, ainsi qu'avec la collaboration d'experts. Les principaux éléments du Nouveau Programme pour les villes qui nécessiteront des ressources supplémentaires sont les suivants : a) élaboration et mise en œuvre des politiques urbaines favorisant la coopération entre les gouvernements locaux et nationaux et établissant des partenariats multipartites pour permettre la réalisation de modes de développement urbain intégré; b) renforcement de l'administration, des règles et du système de réglementation urbains afin d'améliorer les finances municipales; c) optimisation de la planification urbaine et territoriale afin d'utiliser au mieux la dimension spatiale de la structure urbaine et de pouvoir offrir les avantages de l'urbanisation.

Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres

- 15.29 La variation des ressources découle du transfert interne de 10 postes, comme indiqué au tableau 15.2. Les transferts proposés tiennent compte de la restructuration d'ONU-Habitat, conformément au plan stratégique pour 2014-2019 et aux priorités établies par les États Membres dans le Nouveau Programme pour les villes. La structure de gestion matricielle d'ONU-Habitat vise à fournir le travail normatif et technique financé par le budget ordinaire dans les sept sous-programmes. Ces transferts permettront en particulier à ONU-Habitat de renforcer les activités de suivi et d'établissement de rapports qui relevaient précédemment d'un seul service. La méthode actuelle n'est conforme ni aux exigences d'ONU-Habitat, ni à celles des États Membres en ce qui concerne la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif 11 de développement durable. Il est proposé de répartir les activités de suivi et d'établissement de rapports relevant actuellement d'un seul service entre sept antennes, et le Service de la recherche

et du renforcement des capacités jouerait davantage un rôle de coordination, en s'appuyant sur les données recueillies et gérées dans les autres services et les bureaux régionaux.

Autres variations

- 15.30 La variation des ressources s'explique par la réduction de 282 300 dollars correspondant aux gains d'efficacité qu'ONU-Habitat prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019 résultant de ce que l'entité fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019.
- 15.31 Pour ONU-Habitat, ces gains d'efficacité se traduisent par une réduction de 399 500 dollars des ressources nécessaires au titre du programme de travail, en partie compensée par une augmentation nette de 117 200 dollars au titre des autres objets de dépense, qui correspond à une diminution de 5 900 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration, et à une augmentation de 123 100 dollars au titre du programme de travail.

Ressources extrabudgétaires

- 15.32 ONU-Habitat reçoit des contributions en espèces et en nature, qui viennent compléter les ressources du budget ordinaire et continuent d'être essentielles à l'exécution de ses mandats. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 480 373 800 dollars, soit 37 677 000 dollars au titre des postes et 442 696 800 dollars au titre des autres objets de dépense. Au total, 209 postes devraient être financés au moyen de fonds extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une diminution de 72 postes par rapport aux prévisions figurant dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017. La diminution des postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires tient à la baisse des contributions volontaires non affectées prévues pour 2018-2019. Ces ressources extrabudgétaires permettront d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat et de financer les activités de coopération technique. L'augmentation de 19 800 900 dollars par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2016-2017 est imputable à la mise en œuvre d'activités techniques spécifiques à l'échelon national et d'activités normatives inscrites au programme de travail d'ONU-Habitat et découlant de ses mandats. L'augmentation au titre de l'appui au programme correspond à des dépenses récentes. L'augmentation enregistrée au chapitre de la coopération technique fait écho à l'accroissement de la demande de services consultatifs d'ONU-Habitat et d'appui aux activités de renforcement des capacités et aux activités opérationnelles entreprises aux niveaux régional et national. C'est dans les domaines de la planification et de l'aménagement du milieu urbain ainsi que de l'économie urbaine et des finances municipales que l'on enregistre la plus forte augmentation dans le cadre des travaux normatifs au niveau mondial, tandis que dans le domaine de la coopération technique, ce sont les États arabes qui figurent en tête du peloton.

- 15.33 Les contributions en nature prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, d'une valeur estimée à 2,2 millions de dollars, concerneront principalement des locaux gratuits, des équipements et du personnel fourni à titre gracieux.

Autres éléments d'information

- 15.34 Dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de désigner des ressources devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Habitat renforcera les activités d'évaluation de ses programmes, sous-programmes et projets. Tous les projets prenant fin au cours de l'exercice donneront lieu à l'établissement de rapports d'auto-évaluation. Le Groupe de l'évaluation élaborera un plan d'évaluation biennal détaillé, qui comportera des évaluations externes et des auto-évaluations, et portera également sur les activités de renforcement des capacités internes en matière d'évaluation et sur celles visant à faciliter la mise en commun de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation, notamment par la mise à jour du système de suivi des recommandations issues des évaluations. Les ressources nécessaires pour mener les activités de suivi et d'évaluation en 2018-2019 représentent 48 mois de travail de fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 24 mois de travail d'agent des services généraux et s'élèvent à 3 200 000 dollars. Sur le montant prévu au titre des postes, 356 000 dollars seront imputés au budget ordinaire et 348 800 dollars aux ressources extrabudgétaires. Les autres objets de dépense (2 495 200 dollars) seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Les enseignements et recommandations issus des évaluations aideront à l'exécution d'activités, à l'élaboration de produits et à la mise au point d'indicateurs de succès, et permettront d'influer sur la conception de nouveaux programmes et projets. Le Groupe de l'évaluation s'emploiera également à promouvoir le partage de connaissances sur les conclusions des évaluations afin de favoriser une évolution des mentalités en faveur d'une gestion axée sur les résultats, qui permette d'améliorer la performance, de renforcer le sens des responsabilités, d'augmenter la transparence et de tirer des enseignements de l'exécution des programmes.
- 15.35 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 15.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 15.6 Répartition des publications

Publications	2014-2015 (chiffres effectifs)			2016-2017 (estimation)			2018-2019 (estimation)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	6	8	15	–	1	4	5	5	5
Publications isolées	7	6	166	22	–	55	58	58	58
Total	13	14	181	22	1	59	63	63	63

- 15.36 Conformément aux circulaires du Secrétaire général [ST/SGB/1997/5](#), [ST/SGB/2002/14](#) et [ST/SGB/2009/3](#), l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de fournir des services administratifs et d'autres services d'appui à ONU-Habitat, dans le but de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure rentabilité. Cet appui consiste en des services financiers, l'administration du personnel, l'entretien des bâtiments et des terrains, l'aménagement et l'affectation des locaux, les voyages et les transports, l'enregistrement et le service de la valise diplomatique, le contrôle des stocks, des services d'achat, des services d'appui en matière de technologies de l'information et des communications, des services de sûreté et de sécurité et des services de conférence. L'Office des Nations Unies à Nairobi facture ses services d'appui aux activités extrabudgétaires à ONU-Habitat sur la base d'un cadre convenu de partage des coûts.
- 15.37 ONU-Habitat coopérera avec les entités suivantes du système des Nations Unies : les commissions économiques régionales pour les questions relatives aux établissements humains; le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'évaluation des milieux urbains, l'utilisation rationnelle des ressources dans les villes, les bâtiments verts et la viabilité des logements et de la gestion des terres; le Centre des Nations Unies pour le développement régional pour le renforcement des capacités des urbanistes; le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la planification des changements climatiques en milieu urbain; le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur les villes et la biodiversité; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les questions de gouvernance locale, la formation et le renforcement des capacités, la réduction des risques de catastrophe et le redressement après un sinistre; le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'agissant du Programme Profils de résilience des villes et de la campagne « Pour des villes résilientes »; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'agriculture et la terre en milieu urbain et périurbain; l'Organisation mondiale de la Santé en ce qui concerne les orientations en matière d'urbanisme, le Programme pour des villes plus sûres, les peuples autochtones en milieu urbain et les questions d'ordre sanitaire; l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au sujet des questions associant l'urbanisme et le patrimoine culturel (sites et migration); le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les commissions régionales sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la question de l'hébergement des réfugiés; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les stratégies de secours d'urgence en zone urbaine et le Programme pour des villes plus sûres; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat sur la coordination de l'aide d'urgence après une catastrophe; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'agissant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, de l'autonomisation des femmes et du Programme pour des villes plus sûres; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le Programme pour des villes plus sûres; l'Institut de la Banque mondiale sur l'assainissement des quartiers insalubres et des études de cas en matière de prévention et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la généralisation du droit au logement dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le droit au logement. Il collaborera également avec de nombreux autres organismes des Nations Unies dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de l'initiative « Unis dans l'action », au niveau des pays.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 73 000 dollars

- 15.38 Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2002, la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée. Le Conseil d'administration rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et assure l'orientation générale et la supervision des opérations d'ONU-Habitat. L'Assemblée a décidé en outre que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat serait l'organe subsidiaire interessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, qui a été adopté à la Conférence Habitat II. Le Conseil d'administration est composé de 58 États Membres, qui assument un mandat d'une durée de quatre ans. Il tient tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi des sessions ordinaires, au cours desquelles il examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et les activités opérationnelles menées par ONU-Habitat.
- 15.39 Les sessions réunissent des représentants de tous les membres du Conseil d'administration, de tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organes compétents des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et autres entités, des autorités locales, d'autres partenaires du Programme pour l'habitat et organisations non gouvernementales, le secteur privé, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, des associations de femmes, *Youth for Habitat*, des syndicats, des professionnels et des chercheurs, des fondations et académies scientifiques. En 2015, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a prié le Comité des représentants permanents de créer un Groupe de travail sur le programme et le budget devant se réunir au moins quatre fois durant un exercice biennal. Ce groupe de travail est chargé d'examiner notamment les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget biennaux et dans l'application des recommandations d'audit et d'évaluation, en particulier celles du Bureau des services de contrôle interne.
- 15.40 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 15.7.

Tableau 15.7 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	73,0	73,0	–	–
Total	73,0	73,0	–	–

- 15.41 Le montant de 73 000 dollars est destiné au financement des autres dépenses de personnel au titre des services fonctionnels pour les réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et des dépenses de représentation engagées pendant les sessions biennales du Conseil.

- 15.42 En règle générale, le Comité des représentants permanents se réunit huit fois au cours de l'exercice biennal, alors que ses deux sous-comités et le Groupe de travail sur le programme et le budget tiennent quelque 78 réunions. Le service des séances du Conseil d'administration, de son organe subsidiaire intersessions, du Comité des représentants permanents, de ses deux sous-comités et du Groupe de travail sur le programme et le budget est assuré par le secrétariat du Conseil d'administration.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 989 400 dollars

- 15.43 La composante Direction exécutive et administration relève de la responsabilité du Directeur exécutif, secondé par le Directeur exécutif adjoint, et comprend le Groupe des politiques et de la planification stratégique, le Groupe de l'évaluation, le secrétariat du Conseil d'administration, la Division des relations extérieures et les bureaux de liaison de New York, Bruxelles et Genève. Le Directeur exécutif assure la direction d'ensemble de la mise en œuvre effective et efficace du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat et coordonne ses relations avec les États Membres et avec les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies ainsi qu'avec ses autres partenaires participant à la mise en œuvre, à l'échelle du système, du Programme pour l'habitat, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres tâches ou activités prescrites concernées. L'exécution des fonctions de la composante direction exécutive et administration sera appuyée par un certain nombre de groupes, qui sont décrits ci-après.
- 15.44 Le Groupe des politiques et de la planification stratégique sera chargé de coordonner l'élaboration du plan stratégique pour 2020-2025. Il établira et actualisera également d'autres documents politiques et stratégiques importants en veillant à ce que les nouveaux problèmes et les nouvelles perspectives qui se présentent dans le domaine de l'urbanisme soient traités de manière cohérente tant au niveau de la forme, c'est-à-dire des programmes, que du fond. Il veillera aussi à ce que ces travaux s'appuient sur les dernières théories fondées sur l'observation des faits concernant le développement urbain durable et les problématiques liées aux établissements humains. C'est à partir de ces éléments qu'ONU-Habitat apportera sa contribution aux documents et rapports relatifs à la politique de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
- 15.45 Le Groupe de l'évaluation appuiera le programme en établissant un plan d'évaluation biennale, et il gèrera, soutiendra et facilitera la réalisation d'évaluations, notamment stratégiques, conformément au plan approuvé, afin d'orienter l'acquisition des connaissances, la prise de décisions et la gestion de la performance dans le cadre de l'application du principe de responsabilité. Les évaluations prévues seront classées par ordre de priorité de façon à couvrir l'ensemble du programme de travail et des priorités thématiques d'ONU-Habitat. Le plan d'évaluation pour 2018-2019 prévoit des évaluations obligatoires et stratégiques jugées prioritaires par ONU-Habitat. Le Groupe continuera d'utiliser le système de suivi des recommandations issues des évaluations. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, il renforcera également les capacités relatives aux processus d'évaluation au sein d'ONU-Habitat.
- 15.46 Le secrétariat du Conseil d'administration coordonnera et facilitera les réunions des organes intergouvernementaux, en veillant à ce que les unités administratives soumettent dans les délais convenus les documents à distribuer auxdits organes et à ce qu'ONU-Habitat mette en œuvre en temps voulu leurs décisions, notamment les résolutions du Conseil d'administration. Il aidera en outre le Directeur exécutif à maintenir de solides relations de travail avec les missions permanentes accréditées auprès d'ONU-Habitat.

- 15.47 Le Service des partenariats et de la coordination interinstitutions assurera la liaison avec les autres organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et la coordination au niveau des décideurs avec les partenaires du Programme pour l'habitat. Il veillera à ce que les grands groupes partenaires soient dûment informés des activités d'ONU-Habitat en diffusant ses politiques, programmes et projets afin que le Programme pour l'habitat bénéficie d'un plus ample soutien et soit mieux compris. Il coordonnera également la collaboration d'ONU-Habitat avec les banques régionales de développement et les commissions économiques régionales, et dirigera l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie vis-à-vis du secteur privé.
- 15.48 Le Service de la sensibilisation coordonnera et appuiera les actions et initiatives de promotion et de sensibilisation, telles que le Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale, la Journée mondiale de l'habitat, la Journée mondiale des villes, l'Octobre urbain, le Campus des penseurs urbains et les Académies de journalisme urbain. Il apportera son appui aux sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, aux forums urbains nationaux, aux comités nationaux pour l'habitat et aux conférences ministérielles régionales. Le Service stimulera et coordonnera également les partenariats relatifs aux activités de sensibilisation, tels que les groupes multipartites et les autorités locales (par l'intermédiaire du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales), entre autres.
- 15.49 Le Service des communications institutionnelles facilitera toutes les activités visant à faire en sorte que l'urbanisation durable soit communément comprise et étroitement associée à ONU-Habitat à travers le monde. Le Service appliquera la stratégie de communication pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes/projets, les informations au public et aux donateurs/partenaires, les communications internes et la promotion d'une image positive d'ONU-Habitat dans le monde. Le Service appuiera également le renforcement des activités de communication aux niveaux national et régional, ainsi que les activités de promotion et de sensibilisation.
- 15.50 Les bureaux de liaison représenteront ONU-Habitat à New York et à Bruxelles dans le cadre des activités de l'ONU et des partenaires pour le développement et y faciliteront la collaboration avec les États Membres. Ils participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux. et aux réunions interdépartementales et interinstitutions, en fournissant des services fonctionnels lors de réunions et de concertations sur les politiques concernant les établissements humains. En outre, ils appuieront la mobilisation des ressources et mèneront des activités de sensibilisation et de promotion, en particulier à propos des questions humanitaires et de la reconstruction et du relèvement après une crise.

Tableau 15.8 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : L'objectif général de la composante direction exécutive et administration est de diriger et assurer l'exécution efficace et effective des mandats d'ONU-Habitat et du plan stratégique pour 2014-2019, en veillant au respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies et à la gestion transparente et conforme aux principes de déontologie de l'organisation.

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de la cohérence dans la gestion des activités du système des Nations Unies touchant les établissements humains	Nombre d'organisations du système des Nations Unies intégrant, en collaboration avec ONU-Habitat, les questions liées aux établissements humains dans leurs principaux documents directifs et descriptifs de programmes	Objectif	20	20	8	
		Estimation		20	8	
		Résultats effectifs			24	
b) Meilleure utilisation des informations sur les résultats issues d'évaluations afin d'orienter les décisions de gestion et d'améliorer la performance	i) Pourcentage de recommandations issues d'évaluations et acceptées mises en œuvre dans les délais prévus	Objectif	80	90	80	60
		Estimation		80	80	60
		Résultats effectifs			77	60
	ii) Pourcentage de gestionnaires de programme ou de projet faisant état d'une amélioration des résultats au niveau des projets grâce aux conclusions et recommandations d'évaluations	Objectif	72	70	65	50
		Estimation		70	65	50
		Résultats effectifs			71	50
	iii) Pourcentage de projets dont le budget est supérieur à 1 million de dollars qui ont fait l'objet d'une évaluation effectuée par des évaluateurs externes	Objectif	60	30	20	
		Estimation		30	20	
		Résultats effectifs			20	8
c) Augmentation de la participation de tous les partenaires d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à des activités liées au développement urbain durable	i) Nombre de partenaires figurant dans la base de données des partenariats d'ONU-Habitat qui contribuent activement à la concertation sur les politiques ou à la mise en œuvre des projets	Objectif	1 500	1 300	1 000	
		Estimation		1 300	1 000	
		Résultats effectifs			1 000	600
	ii) Nombre d'activités entreprises conjointement avec les partenaires du Programme pour l'habitat sur le développement urbain durable	Objectif	50	40	30	
		Estimation		40	30	
		Résultats effectifs			30	
d) Sensibilisation accrue du public et des médias au développement urbain durable	i) Nombre d'articles de presse en ligne mentionnant expressément ONU-Habitat	Objectif	3 500	3 000	2 500	
		Estimation		3 000	2 500	
		Résultats effectifs			2 500	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats					
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013		
e) Transparence renforcée et respect accru des principes de déontologie dans la gestion	ii) Nombre (en millions) de téléchargements de publications électroniques d'ONU-Habitat à partir du site Web de l'organisation	Objectif	2,8	2,5	2,2		
		Estimation		2,5	2,2		
		Résultats effectifs			2,2	2,0	
	iii) Nombre d'abonnés sur Twitter et Facebook	Objectif	100 000	80 000	60 000		
		Estimation		80 000	60 000		
		Résultats effectifs			60 000	38 000	
	f) Présentation dans les délais prescrits des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux	i) Pourcentage accru de membres du personnel d'ONU-Habitat possédant des connaissances et des compétences en matière de déontologie	Objectif	85	98	80	
			Estimation		80	80	
			Résultats effectifs			75	
ii) Pourcentage de projets d'ONU-Habitat communiquant des informations sur la base des normes prescrites dans l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide		Objectif	97	95	90		
		Estimation		95	90		
		Résultats effectifs			90	50	
iii) Pourcentage de partenaires d'exécution communiquant des informations sur la base des normes prescrites dans l'Initiative		Objectif	50	15			
		Estimation		15			
		Résultats effectifs					
g) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ	Objectif	100				
		Estimation					
		Résultats effectifs					

Facteurs externes

15.51 Les résultats escomptés seront obtenus si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements, les partenaires de développement et les autres partenaires du Programme pour l'habitat continuent d'accorder un haut rang de priorité au développement durable des établissements urbains et humains et d'investir dans celui-ci; b) les États Membres soutiennent efficacement le programme de travail d'ONU-Habitat en fournissant les ressources de base et les ressources préaffectées nécessaires, ainsi que des cadres institutionnels et politiques favorables; c) les États Membres et les autorités locales continuent de demander à ONU-Habitat une assistance technique pour appliquer leurs politiques, programmes et projets; d) les États Membres encouragent les partenaires à prendre part aux activités concernant les établissements humains aux niveaux national, régional et international.

Produits

15.52 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont indiqués dans le tableau 15.9.

Tableau 15.9 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Vingt-septième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat	1
2. Comité des représentants permanents	8
Documentation destinée aux organes délibérants	
3. Déclarations de politique générale du Directeur exécutif et allocutions d'ouverture prononcées lors des sessions du Conseil d'administration	2
4. Rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	2
5. Rapport du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.	1
Autres services	
6. Conférences ministérielles régionales (Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain 2018, Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain 2018, Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes 2018);	3
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
7. Projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020-2025	1
Manifestations spéciales	
8. Forum urbain mondial	1
9. Campagnes urbaines mondiales	2
10. « On the Move » (publication mensuelle des campagnes urbaines mondiales)	4
11. Réunions de coordination interinstitutions des Nations Unies sur la mise en œuvre de l'ensemble du Nouveau Programme pour les villes	2
12. Expositions sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes à la vingt-septième session du Conseil d'administration et au Forum urbain mondial en 2018	2
13. Journée mondiale des villes	1
14. Journée mondiale de l'habitat	1
15. Forums urbains nationaux	1
16. Comités nationaux pour l'habitat	1
Activités ou documentation techniques	
17. Politique, plan d'action et cadre interinstitutions des Nations Unies sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	1
18. Mise à jour du portail des organes directeurs d'ONU-Habitat pour faciliter les échanges et mettre à disposition des documents de référence	1
19. Lettres d'information sur le Forum urbain mondial	4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
20. Stratégie vis-à-vis du secteur privé	1
21. Mémoire d'accord-cadre et accords de coopération signés avec les organismes des Nations Unies	4
22. Mise à jour du site Web et des autres outils de communication contenant des liens vers les principales initiatives d'ONU-Habitat	1
23. Lettres d'information « Urban Insight » et « Urban Impact »	2
24. Dossier d'information sur ONU-Habitat	1
25. Stratégies de communication régionales	1
26. Campagnes sur les médias sociaux, comprenant des résumés graphiques qui expliquent et promeuvent le Nouveau Programme pour les villes et les autres principaux concepts et activités d'ONU-Habitat	6
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
27. Communication avec d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	1
28. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents à l'échelle du système des Nations Unies	2
Coopération technique (ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
29. Coopération stratégique entre le Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales et le système des Nations Unies	1
30. Création du groupe des partenaires de développement sur le développement urbain durable	1
31. Dialogues stratégiques avec les États Membres	2
32. Programme de sensibilisation mondial d'ONU-Habitat	1
33. Conseils juridiques au Directeur exécutif et aux hauts responsables	1
34. Évaluation finale du plan stratégique pour la période 2014-2019	1
35. Création d'un fonds à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	1
36. Traitement des plaintes concernant la déontologie conformément aux normes et procédures établies de l'Organisation des Nations Unies	1
37. Renforcement des relations de travail avec les Missions permanentes auprès d'ONU-Habitat	1
Stages, séminaires et ateliers	
38. Forum des partenaires de l'Asie-Pacifique sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	2
39. Renforcement des connaissances et des capacités de la société civile en ce qui concerne le suivi du Nouveau Programme pour les villes et l'établissement de rapports à ce sujet	2

15.53 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 15.10.

Tableau 15.10 Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2018
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	3 393,5	3 393,5	15	15
Autres objets de dépense	2 490,0	595,9	–	–
Total partiel	5 883,5	3 989,4	15	15
Fonds extrabudgétaires	27 231,0	26 092,0	59	32
Total	33 114,5	30 081,4	74	47

- 15.54 Le montant de 3 393 500 dollars permettrait de reconduire 15 postes (1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 1 P-3, 2 G(AC) et 7 AL) pour appuyer la mise en œuvre des mandats dans le cadre du programme.
- 15.55 Le montant de 595 900 dollars demandé au titre des objets de dépense autres que les postes permettra de couvrir les autres dépenses afférentes au personnel, aux consultants, aux experts, les frais généraux de fonctionnement, les voyages, les services contractuels, les achats de fournitures et d'accessoires, et le mobilier et le matériel. La diminution de 1 894 100 dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'élimination des dépenses non renouvelables au titre du secrétariat d'Habitat III et de l'évaluation d'ONU-Habitat réalisée suite à l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, conformément aux dispositions de la résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale, et au titre des services contractuels, le Département prévoyant de réaliser des gains d'efficacité en 2018-2019.
- 15.56 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires s'élevant à 26 092 000 dollars, soit une diminution de 1 139 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettraient de financer 32 postes (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 17 AL) et d'autres objets de dépense (voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles).

C. Programme de travail

- 15.57 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans le tableau 15.11.

Tableau 15.11 Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	2 039,3	2 120,8	7	8

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
		<i>(avant actualisation des coûts)</i>		
2. Planification et aménagement du milieu urbain	2 133,8	2 525,8	7	9
3 Économie urbaine et finances municipales	2 853,5	1 780,2	11	7
4 Services urbains de base	2 009,5	1 744,2	9	6
5 Logement et assainissement des bidonvilles	796,4	2 283,7	3	8
6 Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	858,3	1 369,5	4	6
7 Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	3 667,9	2 882,2	12	7
Total partiel	14 358,7	14 706,4	53	51
Ressources extrabudgétaires	424 775,9	437 729,6	115	62
Total	439 134,6	452 436,0	168	113

Sous-programme 1
Législation, foncier et gouvernance urbains

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 120 800 dollars

- 15.58 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement au Service de la législation, du foncier et de la gouvernance urbains. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 15.12 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption de lois d'habilitation, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation urbaine dans les domaines de l'expansion et de la densification des villes, de l'aménagement urbain et des finances urbaines	Augmentation du nombre de consultations engagées pour conduire à des réformes juridiques visant à améliorer l'expansion et la densification des villes, l'aménagement urbain et les finances urbaines, avec l'appui technique d'ONU-Habitat	Objectif	36	30	23	12
		Estimation		30	23	12
		Résultats effectifs			25	12
b) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones	Augmentation du nombre de programmes visant à améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones, mis en œuvre par les administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat [administrations locales partenaires (ville/municipalité)]	Objectif	12	8	10	5
		Estimation		8	5	5
		Résultats effectifs			5	1
c) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et adopter ou adapter des politiques, plans et stratégies visant à renforcer la gouvernance décentralisée, à promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous et à améliorer la sécurité	i) Augmentation du nombre d'administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat qui ont mis au point des initiatives prenant en compte les directives sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous [administrations locales partenaires]	Objectif	60	50	90	77
		Estimation		50	40	77
		Résultats effectifs			40	30

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
[administrations nationales partenaires]	Objectif	20	20	7	5
	Estimation		18	18	5
	Résultats effectifs			18	12
[partenaires du Programme pour l'habitat]	Objectif	22	40		
	Estimation		20	31	
	Résultats effectifs		35	31	16
ii) Augmentation du nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adopté des stratégies locales de prévention de la criminalité	Objectif	110	100	12	7
	Estimation		100	90	7
	Résultats effectifs			90	77
[administrations locales partenaires]	Objectif				
	Estimation				
	Résultats effectifs				
[administrations nationales partenaires]	Objectif	10	8	13	8
	Estimation		8	6	8
	Résultats effectifs			7	4

Facteurs externes

15.59 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les priorités et les structures de gouvernance dans les villes ou les pays visés n'ont pas fait l'objet de modifications soudaines et imprévues; b) il est possible de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour assurer et préserver la viabilité à l'échelon local; c) les partenaires sont suffisamment résolus à collaborer au niveau local.

Produits

15.60 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.13.

Tableau 15.13 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Autres services	
1. Politique foncière, cadres institutionnels et techniques, outils et approches pour l'amélioration de la sécurité des droits fonciers dans le cadre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	1
2. Plans et stratégies visant à renforcer la gouvernance décentralisée et la gestion urbaine	1
3. Dialogues régionaux sur la terre et les conflits	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
4. Politique foncière, cadres institutionnels et techniques, outils et approches pour l'amélioration de la sécurité des droits fonciers	3
5. Analyse comparative régionale des thèmes prioritaires des lois essentielles au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes	1
6. Outils relatifs aux thèmes prioritaires des lois essentielles au titre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes	1
7. Outils pour l'évaluation de l'impact et l'examen approfondi des thèmes prioritaires des lois essentielles au titre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes	1
8. Directives relatives à l'utilisation des outils fonciers	1
9. Plateforme de connaissances sur des expériences novatrices pour une gouvernance locale inclusive	1
10. Outils axés sur la sécurité et démarches globales relatives à la gestion de la sécurité	1
11. Regroupement des supports de sensibilisation centrés sur les conditions propices à la mise en œuvre locale des programmes mondiaux	1
12. Supports de sensibilisation et définition des enjeux du droit urbain et du Nouveau Programme pour les villes	1
Activités ou documentation techniques	
13. Outils relatifs aux thèmes prioritaires des lois essentielles au titre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes	1
14. Outils pour l'évaluation de l'impact et l'examen approfondi des thèmes prioritaires des lois essentielles au titre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes	1
15. Directives relatives à l'utilisation des outils fonciers	1
16. Plateforme de connaissances sur des expériences novatrices pour une gouvernance locale inclusive	1
17. Outils axés sur la sécurité et démarches globales relatives à la gestion de la sécurité	1
18. Regroupement des supports de sensibilisation centrés sur les conditions propices à la mise en œuvre locale des programmes mondiaux	1
19. Supports de sensibilisation et définition des enjeux du droit urbain et du Nouveau Programme pour les villes	1
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
20. Élaboration d'instruments juridiques nécessaires à la mise en œuvre de politiques nationales d'urbanisme	1
21. Amélioration des connaissances des partenaires sur la politique foncière, les cadres institutionnels et techniques, ainsi que les outils et approches pour l'amélioration de la sécurité des droits fonciers	1
22. Facilitation des réunions du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales	1
23. Appui technique aux associations d'administrations locales et aux réseaux urbains, pour promouvoir une gestion territoriale inclusive et à plusieurs niveaux	1
Stages, séminaires et ateliers	
24. Qualité du droit concernant le développement urbain	1
25. Gestion de l'information en faveur d'une législation urbaine de qualité	1
26. Amélioration de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'Habitat à utiliser des outils et des méthodes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers	1
27. Ateliers à l'intention des parties prenantes locales visant à promouvoir la mise en œuvre des programmes mondiaux à l'échelle locale	1
Projets opérationnels	
28. Projets pilotes mondiaux sur la législation essentielle relative au pilotage de la planification et du développement	1

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
29. Projets pilotes mondiaux sur la législation essentielle relative aux implantations sauvages	1
30. Projets pilotes mondiaux visant à promouvoir la mise en œuvre d'outils et de méthodes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers dans certains pays	1
31. Utilisation d'outils et de démarches permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers dans les États arabes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique	2
32. Renforcement de l'élaboration de politiques foncières favorables aux pauvres et adaptées à l'objectif visé, en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique	2
33. Renforcement de la mise en place d'une gestion foncière tenant compte des risques de conflit, en Afrique ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique	2
34. Promotion d'une politique de réaffectation des terres participative et inclusive dans les États arabes	1
35. Renforcement de la sécurité humaine et du développement communautaire durable en Afrique	1
36. Amélioration de la sécurité intégrée et de la prévention de la criminalité en Afrique de l'Ouest	1
37. Renforcement de la mise en œuvre de stratégies visant l'application de politiques nationales d'urbanisme sur les plans juridique et institutionnel	1
38. Élaboration des bases nécessaires à la mise en place d'une administration locale efficace et responsable en Afrique	1
39. Renforcement de la mise en œuvre de politiques et de stratégies visant à améliorer la sécurité urbaine en Amérique latine et dans les Caraïbes	1

15.61 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 15.14 ci-dessous.

Tableau 15.14 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2018</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 843,6	1 932,8	7	8
Autres objets de dépense	195,7	188,0	–	–
Total partiel	2 039,3	2 120,8	7	8
Fonds extrabudgétaires	62 732,3	59 544,4	13	6
Total	64 771,6	61 665,2	20	14

15.62 Le montant de 1 932 800 dollars permettrait de financer huit postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 2 AL) pour appuyer la mise en œuvre des mandats prévus au titre du programme. L'augmentation de 81 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 tient à la proposition de transférer au sous-programme 1 un poste d'assistant administratif (agent local) du sous-programme 4 en vue de fournir un appui administratif aux bureaux régionaux.

15.63 Le montant de 188 000 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais

généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution de 7 700 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017, principalement au titre des services contractuels, tient compte des gains d'efficience que le Service prévoit de réaliser en 2018-2019.

- 15.64 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 59 544 400 dollars, soit une diminution de 3 187 900 dollars, permettraient de financer six postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 AL) et de couvrir d'autres objets de dépense, essentiellement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, aux fins de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Sous-programme 2 Planification et aménagement du milieu urbain

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) 2 525 800 dollars

- 15.65 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement au Service de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux changements ultérieurs y afférents. Le Service de l'urbanisme et de l'aménagement urbain est composé du Groupe de la planification régionale et métropolitaine, du Groupe de l'urbanisme et de l'expansion et de l'aménagement urbains et du Groupe de la planification face aux changements climatiques.

Tableau 15.15 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer les politiques, les plans et l'aménagement en faveur de villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Adoption, par les administrations métropolitaines, infranationales et nationales partenaires, de politiques nationales d'urbanisme ou de cadres nationaux d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale, et pour une expansion urbaine planifiée	Augmentation du nombre d'administrations métropolitaines, infranationales et nationales partenaires ayant adopté des politiques nationales d'urbanisme ou des cadres nationaux d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale [autorités métropolitaines partenaires]	Objectif	6	4	12	
		Estimation		4	1	
		Résultats effectifs			2	–

Titre IV Coopération internationale pour le développement

b) Adoption et exécution par les villes partenaires de politiques, de plans et d'aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusion sociale, et pour une expansion urbaine planifiée	[autorités infranationales partenaires]	Objectif	3	2	1		
		Estimation		2	1		
		Résultats effectifs			1		
	[autorités nationales partenaires]	Objectif	10	8	8		
		Estimation		8	6		
		Résultats effectifs			6	4	
	Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques, plans et aménagements pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusion sociale	Objectif	70	50	20	10	
		Estimation		50	30	10	
		Résultats effectifs			30	10	
c) Adoption, par les administrations municipales, infranationales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	[administrations municipales partenaires]	Augmentation du nombre d'administrations municipales, infranationales et nationales partenaires ayant adopté et mis en œuvre des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques	Objectif	28	20	16	10
			Estimation		20	16	10
			Résultats effectifs			15	10
	[autorités infranationales partenaires]		Objectif	3	2	2	1
			Estimation		3	2	1
			Résultats effectifs			3	1
	[autorités nationales partenaires]		Objectif	14	9	7	4
			Estimation		9	7	4
			Résultats effectifs		11	8	4

Facteurs externes

- 15.66 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont prêts à engager, en matière de politiques urbaines, des réformes à une échelle suffisante; b) les villes sont dotées de ressources financières et techniques suffisantes pour élaborer et appliquer les politiques et les plans prévus; c) les mécanismes internationaux mis au point et les sources de financement disponibles pour faire face aux changements climatiques encouragent les villes à prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires.

Produits

15.67 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.16.

Tableau 15.16 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Autres services	
1. Série de réunions d'experts, de dialogues de haut niveau et de réunions entre pairs sur les politiques nationales d'urbanisme	1
2. Série de réunions d'experts sur le développement régional et métropolitain, liens entre milieu urbain et milieu rural et Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1
3. Série de réunions sur les connaissances et les enseignements relatifs aux nouvelles questions d'urbanisme et à certaines questions de planification touchant au Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur les démarches choisies pour y répondre	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
4. Bonnes pratiques et données d'expérience aux niveaux régional et mondial sur les politiques nationales d'urbanisme et les cadres nationaux d'aménagement spatial	1
5. Bonnes pratiques et exemples sur le développement national, régional et métropolitain, les liens entre milieu urbain et milieu rural, la continuité paysagère et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1
6. Guide fondé sur des données factuelles consacré aux modèles d'aménagement des espaces publics et des espaces verts à l'échelle des villes	1
7. Bonnes pratiques et données d'expérience en matière de planification, d'expansion et d'aménagement du milieu urbain	1
8. Guide fondé sur des données factuelles consacré aux villes et aux changements climatiques	1
9. Plan de gestion de la qualité de l'air à l'échelle des villes	1
10. Stratégies de développement urbain à faible intensité de carbone à l'échelle des villes	1
11. Plan de quartier visant à améliorer la résilience climatique en faveur des pauvres à l'échelle des villes et des collectivités	1
12. Plan visant à promouvoir l'usage des véhicules à deux roues électriques et le transport non motorisé dans les villes	1
Manifestations spéciales	
13. Conférence internationale ou régionale sur les politiques nationales d'urbanisme	1
14. Conférence scientifique internationale sur les villes et les changements climatiques organisée conjointement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	1
Activités ou documentation techniques	
15. Série de guides, d'outils et de profils visant à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales d'urbanisme et de cadres nationaux d'aménagement spatial	1
16. Série d'études de cas, de profils, d'outils et de guides visant à appuyer les travaux sur les politiques nationales d'urbanisme, le développement régional et métropolitain, la continuité paysagère et les liens entre milieu urbain et milieu rural	1
17. Série de directives relatives à la planification et à l'aménagement du milieu urbain aux fins du Nouveau Programme pour les villes, l'accent étant mis sur la planification de l'expansion des villes et de l'aménagement de nouveaux espaces, les agglomérations nouvelles et de taille moyenne, ainsi que sur l'intégration et la santé des réfugiés et des déplacés	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
18. Outils de formation à la planification et à l'aménagement des espaces publics et adaptation régionale de ces outils	1
19. Outils d'aménagement urbain relatifs aux principes de planification et aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale à l'échelle des villes et des quartiers	1
20. Outils d'appui et de renforcement des capacités en matière de décision sur la gestion de la qualité de l'air dans les villes	1
21. Ensemble d'instruments sur la planification en faveur des pauvres aux fins de la résilience climatique dans les quartiers marginalisés	1
22. Méthodes de planification rapide	1
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Services consultatifs</i>	
23. Examen des politiques urbaines (métropolitaines) menées aux niveaux national et infranational, et concertations y afférentes	1
24. Planification métropolitaine, liens entre milieu urbain et milieu rural et Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1
25. Renforcement des partenariats en faveur de la plateforme mondiale pour les espaces publics	1
26. Renforcement du réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain comme outil de planification durable dans le contexte du Nouveau Programme pour les villes	1
27. Promotion de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des projets de planification et d'aménagement du milieu urbain	1
28. Renforcement de l'aménagement, de la modernisation et du verdissement des espaces publics à l'échelle des villes et en fonction des particularités des sites concernés	1
29. Appui apporté par les laboratoires intéressés à la planification et à l'aménagement du milieu urbain, ainsi qu'aux documents y afférents, l'accent étant mis sur la planification de l'expansion des villes et de l'aménagement de nouveaux espaces, ainsi que sur les villes nouvelles et de taille moyenne	1
30. Intégration verticale des stratégies de développement à faible intensité de carbone dans les politiques nationales relatives au climat et les procédures de présentation des rapports	3
31. Prise en compte des changements climatiques dans les politiques nationales d'urbanisme	1
32. Prise en compte des changements climatiques dans les projets de planification à l'échelle des villes	1
33. Appui technique aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales d'urbanisme	1
34. Renforcement de l'élaboration des projets, aux niveaux national et municipal, en faveur des fonds multilatéraux consacrés à l'action face aux changements climatiques	1
<i>Stages, séminaires et ateliers</i>	
35. Concertations sur les politiques nationales d'urbanisme pour appuyer, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action du Nouveau Programme pour les villes	1
36. Série d'ateliers mondiaux et régionaux à l'appui des réseaux sur les politiques nationales d'urbanisme, le développement métropolitain, les liens entre milieu urbain et milieu rural et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1
37. Série de stages de formation sur les politiques nationales d'urbanisme, la planification métropolitaine, les liens entre milieu urbain et milieu rural, les plans d'action et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	1
38. Série de concertations sur les politiques et les méthodes de planification relatives aux espaces publics et aux espaces verts	1
39. Programme de formation mondial et régional sur la planification et l'aménagement du milieu urbain pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en ciblant les villes et les acteurs de la planification nationale	1
40. Série de stages de formation, de séminaires et d'ateliers sur la planification de l'action face aux changements climatiques en milieu urbain	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
41. Série de stages de formation, de séminaires et d'ateliers sur la planification de la résilience climatique en faveur des pauvres, à l'échelle des villes et des collectivités	1
Projets opérationnels	
42. Élaboration de politiques nationales d'urbanisme et cadres nationaux d'aménagement spatial	5
43. Expérimentation de méthodes, de directives, de cadres et d'outils sur les politiques nationales d'urbanisme et les cadres nationaux d'aménagement spatial	1
44. Mise en œuvre de la planification régionale et métropolitaine, y compris les liens entre milieu urbain et milieu rural, les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et l'économie verte	5
45. Initiatives portant sur l'aménagement des espaces publics aux niveaux national et municipal	6
46. Appui apporté par les laboratoires intéressés à la planification, à l'expansion et à l'aménagement des villes, et démarche d'urbanisation en trois volets	1
47. Planification et aménagement du milieu urbain à l'échelon national dans les pays et villes partenaires de toutes les régions	5
48. Renforcement de la planification de l'action face aux changements climatiques ou des plans écosystémiques à l'échelle des villes	4

15.68 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 15.17.

Tableau 15.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i> <i>(avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Poste	1 934,5	2 334,0	7	9
Autres objets de dépense	199,3	191,8	–	–
Total partiel	2 133,8	2 525,8	7	9
Fonds extrabudgétaires	68 066,3	68 990,3	19	13
Total	70 200,1	71 516,1	26	22

15.69 Le montant de 2 334 000 dollars permettrait de financer neuf postes (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 AL) pour appuyer la mise en œuvre des mandats prévus au titre du programme. L'augmentation de 392 000 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 tient à la proposition de transférer au sous-programme 2 un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) du sous-programme 3 et un poste d'assistant administratif (AL) du sous-programme 4 en vue de fournir un appui administratif aux bureaux régionaux.

15.70 Le montant de 191 800 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution de 7 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017, principalement au titre des services contractuels, tient compte des gains d'efficacité que le Service prévoit de réaliser en 2018-2019.

15.71 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 68 990 300 dollars, soit une augmentation de 924 000 dollars, permettraient de financer 13 postes (3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 6 AL) et d'autres objets de dépense, essentiellement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, aux fins de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Sous-programme 3 **Économie urbaine et finances municipales**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 780 200 dollars

15.72 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe principalement au Service de l'économie urbaine et des finances municipales. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux modifications ultérieures s'y rapportant. Le Service est composé du Groupe du développement économique local, du Groupe des finances municipales et du Groupe de la jeunesse.

Tableau 15.18 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique inclusif, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances municipales

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesure des résultats</i>			
			<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
a) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique inclusive	i) Augmentation du nombre de villes partenaires ayant établi des plans de développement économique local	Objectif	20	8	8	3
		Estimation		8	6	3
		Résultats effectifs			7	3
	ii) Augmentation du nombre de villes partenaires qui fixent leurs priorités à partir d'évaluations de l'économie locale	Objectif	27	13	15	5
		Estimation		13	7	5
		Résultats effectifs			7	5
b) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des politiques ou des programmes urbains visant à offrir un plus grand nombre d'emplois et de moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes	Augmentation du nombre de villes partenaires ayant adopté des politiques ou des programmes urbains visant à offrir un plus grand nombre d'emplois et de moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes, aux populations déplacées, aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables	Objectif	48	19	25	10
		Estimation		40	15	10
		Résultats effectifs			26	7

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances municipales et urbaines	Augmentation du nombre de villes partenaires ayant mis en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances municipales et urbaines	Objectif	36	24	5	3
		Estimation		24	12	3
		Résultats effectifs			19	8

Facteurs externes

- 15.73 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités locales mettent en œuvre les réformes législatives et institutionnelles nécessaires pour mener à bien certaines des politiques et des stratégies préconisées, telles que l'utilisation d'instruments fonciers novateurs et générateurs de recettes; b) le transfert de responsabilité aux autorités locales s'accompagne d'une décentralisation financière; c) le contexte politique et l'environnement macroéconomique restent stables; d) le contexte politique et institutionnel et les conditions de financement sont favorables à la mise en œuvre de programmes pouvant s'appuyer sur les connaissances et les pratiques en matière de développement piloté par les jeunes.

Produits

- 15.74 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.19.

Tableau 15.19 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Autres services	
1. Méthode de recensement des groupes économiques concurrentiels en vue de promouvoir le développement économique local dans les villes des pays en développement	1
2. Assemblée urbaine mondiale de la jeunesse	1
3. Quantification de la base d'actifs des administrations locales dans les pays en développement	1
4. Base de données mondiale des municipalités	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
5. Analyse de la chaîne logistique et de la chaîne d'approvisionnement aux fins de la promotion du développement économique local : cas de l'Arabie saoudite	1
6. Méthode de recensement des groupes économiques concurrentiels en vue de promouvoir le développement économique local dans les villes des pays en développement	1
7. Pratiques optimales en matière de financement axé sur les jeunes	1
8. Rapports de pays sur les jeunes	2
9. <i>Finance for City Leaders Handbook</i> (manuel sur le financement à l'intention des dirigeants municipaux), édition augmentée	1
10. Quantification des biens publics dont disposent les autorités municipales des pays en développement	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
11. Méthodes et nouvelles approches dans le domaine des finances métropolitaines	1
12. Études de cas internationaux sur le financement des infrastructures locales	1
13. Conception de fonds de développement des infrastructures locales	1
14. Révision des statistiques sur le financement des administrations locales	1
15. Financement des administrations locales en Afrique	1
16. Rapport sur l'état de la jeunesse urbaine (2018-2019)	1
Activités ou documentation techniques	
17. Analyse économique des techniques d'exploitation des énergies renouvelables	1
18. Manuel de formation à l'entrepreneuriat à l'intention des jeunes	1
19. Stratégies visant à promouvoir la participation des jeunes au développement économique local	1
20. Une évaluation critique du programme du Fonds pour la jeunesse urbaine	1
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
21. Promotion du développement économique local par l'analyse de la chaîne logistique et de la chaîne d'approvisionnement et au moyen des groupes économiques	5
22. Les autorités locales procèdent à de rapides évaluations des recettes et élaborent des plans et des stratégies d'amélioration de la production de recettes à l'échelle locale, dans les régions de l'Asie, de l'Afrique, des États arabes et de l'Amérique latine	8
Stages, séminaires et ateliers	
23. Analyse de la chaîne logistique et de la chaîne d'approvisionnement pour les spécialistes du développement économique local	1
24. Les jeunes et la consolidation de la paix	1
25. Technologies de l'information et des communications, entrepreneuriat et gouvernance	1
26. Intégration et rôle actif des jeunes dans la gouvernance locale et nationale	2
27. Employabilité, entrepreneuriat et perfectionnement des jeunes par l'intermédiaire des centres de jeunes à guichet unique	2
28. Stratégies de financement axées sur la propriété foncière et stratégies de financement islamique	1
29. Stratégies novatrices de financement des administrations locales en Amérique latine et dans les Caraïbes	1
30. Automatisation des systèmes de facturation et de comptabilité des administrations locales	1
Projets opérationnels	
31. Promotion du développement économique local dans les villes et régions, y compris dans les zones sortant d'un conflit, en misant sur la productivité, l'aménagement des villes et la continuité urbaine en Amérique latine et dans les Caraïbes	1
32. Promotion de la mobilisation des populations et du développement des petites et moyennes entreprises en Asie	1
33. Développement économique local et expansion urbaine, l'accent étant mis sur les jeunes, hommes et femmes, dans les États arabes	1
34. Amélioration de la prestation de services et du développement économique local dans les villes secondaires en Afrique	1
35. Promotion du développement économique local au moyen d'investissements dans le développement des infrastructures	1
36. Création de nouveaux centres de jeunes à guichet unique	2
37. Cartographie et revitalisation des espaces et des services publics	2
38. Mise en place de guichets régionaux et nationaux du Fonds pour la jeunesse	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
39. Renforcement de la participation des jeunes en milieu urbain à la création et à l'entretien des espaces publics	1
40. Promotion de la participation positive des jeunes à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des objectifs de développement durable	1
41. Promotion de l'emploi des jeunes au moyen de stratégies de développement économique local en Afrique subsaharienne	1
42. Promotion du sport comme moyen d'amélioration de la bonne gouvernance, de la santé, de l'environnement et des espaces publics	1
43. Promotion de la capacité des administrations locales en Afrique de générer des recettes au moyen de fonds de développement des infrastructures et de sociétés de développement des actifs	1
44. Augmentation des recettes municipales grâce à l'enregistrement des biens fonciers en Asie dans le cadre du Programme d'appui à la gouvernance municipale	1
45. Promotion de la génération de recettes des administrations locales dans les États arabes au moyen de stratégies de financement axées sur la propriété foncière et de stratégies de financement islamique	1
46. Renforcement de la gestion des finances municipales en Afrique	1
47. Plans d'expansion urbaine au moyen de l'accroissement des recettes et des fonds d'infrastructures locales en Amérique latine et dans les Caraïbes	1
48. Appui au programme de finances municipales dans les États arabes	1
49. Promotion de l'accroissement des sources de recettes propres par l'appui à l'évaluation et à l'imposition des propriétés foncières en Afrique	1
50. Promotion de la génération de recettes et de la gestion financière des municipalités en Asie	1
51. Projets pilotes de transformation transversale devant servir de pratiques exemplaires pour l'observation des marqueurs transversaux depuis la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation	1

15.75 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 15.20.

Tableau 15.20 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2018</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 540,6	1 304,4	11	7
Autres objets de dépense	312,9	475,8	–	–
Total partiel	2 853,5	1 780,2	11	7
Fonds extrabudgétaires	36 518,5	52 505,9	15	7
Total	39 372,0	54 286,1	26	14

15.76 Le montant de 1 304 400 dollars permettrait de financer sept postes (1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 3 AL) pour appuyer la mise en œuvre des mandats prévus au titre du programme. La diminution de 1 073 300 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 tient à la proposition de transférer trois postes (1 administrateur de programmes hors classe (P-5) et 1 spécialiste de la

gestion des programmes (P-3) au sous-programme 5 et 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) au sous-programme 2) pour mettre les fonctions de ces postes en concordance avec les nouveaux domaines d'action résultant de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, et de supprimer 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) grâce aux gains d'efficience que le Service envisage de réaliser en 2018-2019.

- 15.77 Le montant de 475 800 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. L'augmentation de 162 900 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017 s'explique principalement par la proposition de créer un emploi financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face aux périodes de surcroît de travail compte tenu de la proposition de supprimer le poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4).
- 15.78 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 52 505 900 dollars, soit une augmentation de 15 987 400 dollars, permettraient de financer sept postes (2 P-5, 2 P-4 et 3 AL) et d'autres objets de dépense, notamment les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et autres dépenses opérationnelles nécessaires à l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Sous-programme 4 **Services urbains de base**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 744 200 dollars

- 15.79 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service des services urbains de base. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux modifications qui y ont été apportés. Le Service se compose du Groupe de la gestion des déchets solides, du Groupe de l'énergie urbaine, du Groupe de la mobilité urbaine et du Groupe de l'eau et de l'assainissement.

Tableau 15.21 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Accroître l'accès équitable aux services urbains de base et améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Application, par les administrations locales, infranationales et nationales partenaires, de politiques et lignes directrices améliorées visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base durables	Augmentation du nombre d'administrations locales, infranationales et nationales partenaires qui appliquent les cadres institutionnels et juridiques visant à accroître l'accès équitable aux services urbains de base, les lignes directrices internationales sur la décentralisation et les lignes	Objectif	195	175	170	165
		Estimation		192	170	165
		Résultats effectifs			189	165

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
	directrices sur l'accès aux services de base pour tous [administrations locales partenaires]					
	[administrations infranationales partenaires]	Objectif	10	8	7	5
		Estimation		8	5	5
		Résultats effectifs			7	5
	[administrations nationales partenaires]	Objectif	35	32	30	27
		Estimation		32	30	27
		Résultats effectifs			29	27
b) Renforcement d'un environnement favorable à la promotion des investissements dans les services urbains de base axés sur les citoyens pauvres, dans les pays partenaires	Accroissement du montant des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires [en millions de dollars des États-Unis]	Objectif	70	65	15	
		Estimation		65	50	
		Résultats effectifs			53,5	
c) Accroissement de la couverture de services urbains de base durables, accessibles aux populations visées	i) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès aux services durables d'eau et d'assainissement grâce aux initiatives d'ONU-Habitat [en millions]	Objectif	2,5	2,0	1,7	
		Estimation		2,0	1,7	
		Résultats effectifs			1,7	
	ii) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à l'énergie durable grâce aux initiatives d'ONU-Habitat	Objectif	15 000	10 000	7 000	
		Estimation		10 000	7 000	
		Résultats effectifs			7 000	
	iii) Augmentation du nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à des modes de transport durables grâce aux initiatives d'ONU-Habitat	Objectif	500 000	250 000	60 000	
		Estimation		250 000	60 000	
		Résultats effectifs			60 000	

Facteurs externes

- 15.80 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les villes, régions et pays participants font preuve de stabilité politique, de volonté et d'engagement, et mettent en place des conditions propices à une bonne gouvernance.

Produits

15.81 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.22.

Tableau 15.22 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Activités ou documentation techniques (budget ordinaire)	
1. Plans d'amélioration des établissements dans deux plantations	1
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
2. Renforcement de la capacité des gouvernements et des fournisseurs de services, sur le plan technique et de la gestion, d'élaborer des politiques qui garantissent l'efficacité et l'efficience de la fourniture de services et de fournir des niveaux de service adaptés pour les pauvres des villes et les groupes vulnérables	2
3. Appui à l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'infrastructure des services urbains de base susceptibles d'être financés	4
4. Appui à la création et à l'exploitation de systèmes de gestion des déchets solides municipaux	6
5. Aide aux prestataires de services de distribution d'énergie en vue de l'adoption d'énergies propres et de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes	4
6. Appui à l'adoption de la mobilité électrique au titre de l'Initiative pour la mobilité électrique dans les villes	2
7. Appui à la mise en place de partenariats de services de distribution de l'eau et renforcement de la capacité de ces services dans le cadre de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau	3
8. Appui aux interventions en matière d'eau et d'assainissement en Afrique	2
9. Appui aux politiques et notes d'orientation aux fins de l'élaboration de stratégies énergétiques au niveau des collectivités locales	2
10. Appui à la réforme des politiques et des secteurs pour intégrer les services urbains de base dans les politiques et pratiques urbaines nationales, une attention particulière étant portée aux pauvres et aux groupes vulnérables	2
Stages, séminaires et ateliers	
11. Activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques pour éclairer l'élaboration des politiques sur les services urbains de base	2
12. Activités de sensibilisation sur les politiques et pratiques d'investissement appropriées qui donnent la priorité à la fourniture de services de base aux pauvres et aux groupes vulnérables	2
13. Activités de sensibilisation pour promouvoir l'accès à l'assainissement de base et à l'hygiène	1
14. Renforcement des capacités dans le cadre de forums urbains nationaux et du Forum ministériel de la région arabe pour le logement et le développement urbain	2
15. Amélioration de l'aménagement urbain pour les piétons et les cyclistes en l'intégrant aux transports publics au titre du projet Mobilité urbaine durable dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes	2
16. Renforcement de l'aptitude des gouvernements et des fournisseurs de services à élaborer et à mettre en œuvre des projets d'infrastructure en faveur des pauvres appuyés par des banques régionales de développement et d'autres institutions de financement multilatérales et bilatérales	2
17. Renforcement de la capacité des gouvernements et des fournisseurs de services d'alimentation en eau dans le cadre du Programme eau et assainissement pour les villes	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
18. Renforcement de la capacité des acteurs locaux en matière de gestion de l'assainissement, des déchets solides et des eaux usées	2
19. Renforcement des capacités dans le domaine de l'énergie urbaine durable	2
20. Élaboration de possibilités accrues pour les transports publics au titre du projet Mobilité urbaine durable dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes	2
Projets opérationnels	
21. Promotion d'investissements accrus pour financer les services urbains de base au moyen de mécanismes pour améliorer la génération de recettes au niveau local	1
22. Appui à l'amélioration de l'accès à un approvisionnement en eau sûr et abordable dans le cadre du Programme eau et assainissement pour les villes	7
23. Amélioration de l'accès à l'assainissement de base et à l'hygiène au titre du Programme eau et assainissement pour les villes	3
24. Promotion de l'adoption de mesures d'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies propres dans le cadre du Programme Énergie pour les villes	4
25. Projet de démonstration relatif à un aménagement urbain mieux pensé pour les piétons et les cyclistes qui soit intégré aux transports publics au titre du projet Mobilité urbaine durable dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes	8
26. Élaboration de projets de démonstration novateurs sur un approvisionnement en eau, en énergie et en denrées alimentaires décentralisé, intégré et économe en ressources dans les bidonvilles et les établissements sauvages mal desservis	3

15.82 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 15.23.

Tableau 15.23 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2018</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 752,7	1 485,1	9	6
Autres objets de dépense	256,8	259,1	–	–
Total partiel	2 009,5	1 744,2	9	6
Fonds extrabudgétaires	64 280,8	69 728,6	13	6
Total	66 290,3	71 472,8	22	12

15.83 Le montant de 1 485 100 dollars permettrait de financer six postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 AL) à l'appui de la mise en œuvre des mandats au titre du programme. La baisse de 265 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 tient à la proposition de transférer 2 postes d'assistant administratif (agents locaux) du sous-programme 4 au sous-programme 2 et au sous-programme 1 afin que ces sous-programmes bénéficient d'un appui administratif et à la proposition de supprimer un poste d'assistant administratif (agent local) en raison des gains d'efficacité que le Service prévoit pour 2018-2019.

- 15.84 Le montant de 259 100 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. L'augmentation de 2 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 tient essentiellement à la hausse des dépenses prévues au titre de la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face aux périodes de surcroît de travail compte tenu de la suppression des postes proposée.
- 15.85 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 69 728 600 dollars, soit une augmentation de 5 447 800 dollars, permettraient de financer six postes (1 D-1, 3 P-5 et 2 P-4) et d'autres objets de dépenses, principalement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, à l'appui de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Sous-programme 5
Logement et assainissement des bidonvilles

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 283 700 dollars

- 15.86 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service du logement et de l'amélioration des bidonvilles. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux changements qui y ont été apportés. Le Service se compose du Groupe de l'amélioration des bidonvilles et du Groupe du logement.

Tableau 15.24 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'accès à des logements convenables et viables, améliorer le niveau de vie dans les bidonvilles et endiguer l'apparition de nouveaux bidonvilles, en associant toutes les parties

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de logement, conformément aux principes de la Stratégie mondiale du logement, et promotion de l'application du droit à un logement convenable en tant qu'aspect du droit à un niveau de vie suffisant	i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent des politiques, stratégies et programmes de logement améliorés conformes aux principes de la Stratégie mondiale du logement	Objectif	40	35		
		Estimation		35	32	
		Résultats effectifs			32	30
	ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui appliquent des cadres ou programmes empêchant les expulsions illégales	Objectif	25	22	32	30
		Estimation		22	15	30
		Résultats effectifs			12	6
	iii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui mettent en œuvre des codes, des règlements ou des mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat	Objectif	40	35	3	2
		Estimation		35	18	2
		Résultats effectifs			18	2

Chapitre 15 Établissements humains

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
b) Amélioration des politiques, stratégies et programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition	i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui améliorent leurs politiques et stratégies d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition	Objectif	42	36		
		Estimation		36	30	
	Résultats effectifs			30	28	
	ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui mettent en œuvre des programmes participatifs d'assainissement durable des bidonvilles et de prévention de leur apparition	Objectif	56	48	30	21
		Estimation		48	34	21
	Résultats effectifs			35	8	
c) Renforcement de l'aptitude des populations vivant dans les bidonvilles à collaborer avec les autorités nationales et locales qui mettent en œuvre des politiques et programmes favorisant l'accès à un logement convenable et l'amélioration du niveau de vie dans les bidonvilles	i) Augmentation du nombre de pays partenaires qui permettent une représentation équitable des populations dans les organes de coordination comme les comités nationaux pour Habitat	Objectif	36	27		
		Estimation		27	9	
		Résultats effectifs			9	
	ii) Augmentation du nombre de pays partenaires qui dotent leurs populations des moyens de diriger et de mettre en œuvre des initiatives	Objectif	46	36		
		Estimation		36	26	
		Résultats effectifs			26	12

Facteurs externes

15.87 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les risques liés à des changements de gouvernement susceptibles de ralentir le progrès des initiatives dans le domaine de l'amélioration des logements et des bidonvilles sont minimes; b) les États Membres et les villes accueillent favorablement les principes directeurs et les recommandations formulés et disposent des ressources financières et techniques nécessaires à l'application des programmes pertinents; c) la stabilité sociale et politique règne dans les zones où des projets sont mis en œuvre.

Produits

15.88 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.25.

Tableau 15.25 Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Autres services	
1. Groupes de travail sur les droits de l'homme	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
2. Financement du logement, durabilité et gouvernance	1
3. Prévention des expulsions et solutions de rechange dans ce domaine	1
4. Culture en matière de logement et diversité : mettre l'accent sur les populations en situation de vulnérabilité	1
Activités ou documentation techniques	
5. Notes d'orientation sur l'amélioration des logements et des bidonvilles	1
6. Série de guides thématiques sur la mise en œuvre de programmes participatifs d'amélioration des bidonvilles, la rénovation urbaine et l'aménagement des dents creuses	1
7. Cadres de coordination à l'échelon national et municipal pour aider les organisations non gouvernementales et aux associations locales à adopter les principes du Nouveau Programme pour les villes relatifs à l'amélioration durable et inclusive des bidonvilles	1
8. Série de directives et d'outils sur les projets gérés par les populations locales	1
9. Série de directives et d'outils sur la participation des populations locales à l'amélioration inclusive des bidonvilles dans les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes	1
10. Série de directives pratiques sur les options de modernisation pour les personnes déplacées	1
11. Série de guides sur les options de modernisation et d'intégration pour les personnes déplacées	1
12. Directives régissant l'évaluation des quartiers centraux délabrés	1
13. Directives comprenant les principes et les possibilités de réinstallation des communautés pauvres en mettant l'accent sur l'aménagement des dents creuses	1
14. Directives pour une expansion urbaine favorable aux pauvres	1
15. Stratégies, campagnes et matériels de sensibilisation visant à intégrer une démarche qui place les logements au cœur de la ville	1
16. Stratégies, campagnes et matériels de sensibilisation visant à promouvoir la réalisation du droit à un logement convenable, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant	1
17. Série de produits axés sur le savoir visant à renforcer les moyens utilisés pour appliquer les méthodes d'amélioration des bidonvilles tirées de l'expérience mondiale	1
18. Série d'examen institutionnels et d'orientations inclusives et favorables aux pauvres en matière de politique urbaine permettant l'amélioration des bidonvilles, le renouvellement des espaces urbains et l'aménagement des dents creuses in-situ, à l'échelle de la ville, de manière participative et résiliente face aux changements climatiques	1
19. Séries de cadres nationaux de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre des stratégies d'amélioration des bidonvilles conformément aux objectifs de développement durable	1
20. Notes d'orientation et lignes directrices visant à promouvoir la réalisation du droit à un logement convenable comme composante du droit à un niveau de vie suffisant	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
21. Plate-forme de partenariats communs pour la mobilisation de ressources aux fins de l'amélioration participative des bidonvilles	1
22. Renforcement de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire pour faciliter les échanges entre les habitants des bidonvilles et entre les villes, et pour encourager la création de centres de connaissances sur	1
23. Autorisation législative, gouvernance décentralisée et gestion urbaine inclusive pour appuyer les processus et les résultats de la planification et de l'aménagement aux fins de l'amélioration des bidonvilles et des implantations sauvages	1
24. Promotion et facilitation de l'action locale communautaire pour une amélioration durable et inclusive des bidonvilles dans cinq villes	1
25. Prise en compte des principes du Nouveau Programme pour les villes applicables dans les stratégies municipales et dans les activités de rénovation urbaine, d'aménagement des dents creuses et d'expansion urbaine sans exclusive en faveur des pauvres, dans les pays partenaires dans les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes	1
26. Création de comités nationaux pour l'habitat conformément à la stratégie de partenariat	1
27. Établissement et fourniture de profils de logement dans toutes les régions	1
28. Élaboration de la politique du logement et assistance technique dans ce domaine	3
29. Assistance aux politiques concernant les stratégies de mise en œuvre de la politique de logement et assistance technique en la matière	3
30. Assistance aux politiques concernant la législation nationale en matière de logement	1
31. Élaboration d'activités plurinationales de financement du logement	1
32. Assistance à l'extension du réseau sur l'amélioration des bidonvilles, la planification et les politiques urbaines dans les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes	1
33. Assistance technique pour une transposition durable à plus grande échelle des stratégies d'amélioration des bidonvilles au niveau national à l'aide de divers mécanismes de partenariat dans trois pays	1
34. Promotion de l'adoption de stratégies de mise en œuvre et élaboration de projets et programmes stratégiques aux niveaux des pays et des villes	1
35. Prise en compte d'une approche axée sur l'être humain dans les interventions d'amélioration des bidonvilles en Asie et dans le Pacifique	1
36. Promotion du savoir sur les méthodes d'amélioration des bidonvilles au moyen d'activités de formation élaborées avec les institutions partenaires aux fins de la mise en place de stratégies et programmes inclusive dans toutes les régions	1
37. Promotion du savoir sur le financement de l'amélioration des bidonvilles au niveau des villes	1
Stages, séminaires et ateliers	
38. Série de stages de formation et de webinaires consacrée à l'approche « centrée sur le logement »	1
39. Série d'ateliers nationaux sur la Stratégie mondiale du logement	1
40. Prévention des expulsions	1
41. Ateliers sur le logement pour les populations vulnérables aux niveaux des villes et des communautés	1
42. Mécanismes de financement du logement	1
43. Série d'ateliers sur la sensibilisation accrue à l'importance de l'amélioration des bidonvilles et du suivi de la réduction de la pauvreté urbaine pour une urbanisation durable dans les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes	1
44. Série d'ateliers visant à donner les moyens aux communautés et aux collectivités locales de mener des projets et programmes participatifs d'amélioration des bidonvilles au niveau des villes	1

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
45. Renforcement des capacités des populations vivant dans les bidonvilles au moyen de dialogues, de réunions, de formations et de publications	1
46. Série d'ateliers à l'intention des administrations nationales et locales, des communautés d'accueil, des associations locales et des organisations non gouvernementales pour améliorer les connaissances sur les solutions en faveur des personnes déplacées	1
47. Renforcement de capacités utilisées pour les solutions en faveur des personnes déplacées et les approches intégrantes pour les villes et les municipalités	1
48. Série d'ateliers de renforcement des capacités destinée à améliorer les connaissances sur l'amélioration durable et inclusive des bidonvilles dans le cadre de la rénovation urbaine, de l'aménagement des dents creuses et de l'expansion urbaine	1
Projets opérationnels	
49. Promotion de mécanismes de coordination inclusifs et améliorés pour l'amélioration des bidonvilles et l'atténuation de la pauvreté urbaine en vue d'une urbanisation inclusive dans les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes	1
50. Amélioration de l'accès des populations vulnérables et des personnes déplacées au logement, aux infrastructures et aux services urbains de base	1
51. Série d'études dans le domaine de l'évaluation urbaine aux fins d'un profilage participatif de la pauvreté à l'échelle de la ville	1
52. Promotion de stratégies d'amélioration inclusive des bidonvilles à l'échelle de la ville et de mobilisation des ressources dans cinq villes	1
53. Projets de mise en œuvre de la politique de logement	1
54. Programmes nationaux de logement	1
55. Expérimentation du droit à un logement convenable comme composante du droit à un niveau de vie suffisant pour les personnes déplacées	1
56. Projets de démonstration relatifs au logement convenable et abordable pour les populations en situation de vulnérabilité, aux niveaux des villes et des collectivités	1
57. Projets stratégiques visant à la fourniture décentralisée et inclusive de services de base grâce à des partenariats entre les autorités locales et les communautés locales	1
58. Contrats communautaires et participation active des populations	1
59. Projets d'amélioration des bidonvilles gérés par les communautés portant sur la terre, le logement et les services urbains de base	1
60. Planification participative au niveau des quartiers de l'amélioration des bidonvilles	1
61. Analyse participative de la situation des bidonvilles à l'échelle de la ville pour améliorer la disponibilité des données	1
62. Projets d'amélioration des bidonvilles gérés par les communautés mettant l'accent sur l'égalité des sexes et les jeunes	1
63. Projets d'amélioration des bidonvilles gérés par les communautés visant à augmenter la résilience face aux changements climatiques	1
64. Projets durables sur l'amélioration participative des bidonvilles aux niveaux des pays et des villes dans les régions de l'Afrique, des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes	1
65. Profilage des personnes déplacées pour améliorer la disponibilité de l'information aux fins de la prise de décisions	1
66. Planification et mise en œuvre participatives de projets pilotes en vue de la transformation urbaine en faveur des pauvres dans certaines villes	1

15.89 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 15.26.

Tableau 15.26 Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2018-2019	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	709,4	2 205,2	3	8
Autres objets de dépense	87,0	78,5	–	–
Total partiel	796,4	2 283,7	3	8
Fonds extrabudgétaires	87 980,1	66 757,9	20	13
Total	88 776,5	69 041,6	23	21

- 15.90 Le montant de 2 205 200 dollars permettrait de financer huit postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 1 AL) à l'appui de la mise en œuvre des mandats au titre du programme. L'augmentation de 1 487 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 s'explique par le transfert au sous-programme 5 de cinq postes [1 administrateur de programmes (hors classe) (P-5) et 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) du sous-programme 3, ainsi que 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) et 2 spécialistes de la gestion des programmes (P-4) du sous-programme 7]. Ces postes seront affectés à la Division des programmes et leurs titulaires fourniront des conseils techniques sur les stratégies en matière d'amélioration des bidonvilles et de logement.
- 15.91 Le montant de 78 500 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution de 8 500 dollars, principalement au titre des services contractuels, tient compte des gains d'efficacité que le Service prévoit de réaliser en 2018-2019.
- 15.92 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 66 757 900 dollars, soit une diminution de 21 222 200 dollars, permettraient de financer 13 postes (1 D-1, 4 P-5, 4 P-3, 1 P-2 et 3 AL) ainsi que d'autres objets de dépense, principalement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, à l'appui de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Sous-programme 6 Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 369 500 dollars

- 15.93 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la réduction des risques et de la reconstruction. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux changements qui y ont été apportés. Le Service se compose du Groupe du relèvement des établissements humains, du Groupe de la reconstruction de l'habitat et du Groupe de la réduction des risques en milieu urbain.

Tableau 15.27 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains	Augmentation du nombre d'administrations locales, infranationales et nationales partenaires ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans	Objectif	147	135	26	16
		Estimation		135	100	16
		Résultats effectifs			118	78
	[administrations locales et infranationales partenaires]	Objectif	62	14	10	5
		Estimation		41	7	5
		Résultats effectifs			31	4
b) Renforcement de l'efficacité des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains	Accroissement du pourcentage de villes partenaires et autres établissements humains ayant mis en œuvre des programmes de reconstruction urbaine viable comprenant un volet de réduction des risques	Objectif	80	70	65	60
		Estimation		70	65	60
		Résultats effectifs			65	60
c) Amélioration des programmes de remise en état des logements provisoires comme suite à une crise qui contribuent à la viabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains	Accroissement du pourcentage de programmes de remise en état de logements provisoires contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe	Objectif	75	50	45	40
		Estimation		50	45	40
		Résultats effectifs			45	40

Facteurs externes

- 15.94 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs et les partenaires continuent de manifester leur intérêt et leur volonté de fournir des ressources financières et humaines; b) les administrations nationales et locales sollicitent un appui et disposent de la capacité d'absorption nécessaire pour appliquer les mesures recommandées.

Produits

- 15.95 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.28.

Tableau 15.28 Produits par catégories

	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
1. Tendances en matière de remise en état des logements et de transformation des camps en établissements humains	1
2. Directives concernant la résilience urbaine et la réduction des risques de catastrophe	2
3. Renforcement de la résilience urbaine dans les États fragiles : tendances et meilleures pratiques	1
4. Réponses à la crise en milieu urbain susceptible de combler le fossé entre les acteurs de l'aide humanitaires et du développement	1
5. Tendances en matière de relèvement dans les établissements humains	1
Activités ou documentation techniques	
6. Normes et certifications pour l'évaluation de la résilience	1
7. Directives générales favorisant des interventions humanitaires efficaces et rapides en milieu urbain, tout particulièrement auprès des pauvres et des groupes vulnérables	1
8. Directives pour la mise en œuvre de politiques nationales, régionales et locales concernant la résilience dans les pays et les villes à risque, plaçant ainsi au cœur de l'action préventive la planification et l'aménagement du milieu urbain fondé sur la résilience	1
9. Directives pour l'élaboration de profils et de plans d'action inclusifs en matière de résilience dans les zones urbaines	2
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
10. Fourniture de meilleurs moyens d'intervention face aux crises en milieu urbain, grâce à un programme d'action d'urgence et de reconstruction durable, aux États Membres dont les établissements humains connaissent des difficultés en matière de relèvement après une crise	2
11. Établissement de partenariats entre les organisations en vue de transformer les camps de réfugiés en établissements humains planifiés	2
12. Réunions et évaluations des mécanismes du Comité permanent interorganisations, notamment les directeurs des organismes membres, le Groupe de travail et le Groupe des directeurs de programmes d'urgence	2
13. Renforcement de la réponse en matière de résilience lors des crises en milieu urbain, notamment en ce qui concerne les pauvres et les groupes vulnérables	2
Stages, séminaires et ateliers	
14. Résilience urbaine et réduction des risques de catastrophe en milieu urbain, notamment en ce qui concerne les pauvres et les groupes vulnérables	3
15. Atelier de sensibilisation, à l'intention des décideurs et des partenaires, sur les méthodes et outils de reconstruction durable après les crises	2
Projets opérationnels	
16. Amélioration des projets d'établissement de profils de villes en matière de résilience et de réduction des risques de catastrophe axés sur des approches durables inclusives, fondées sur les droits et intégrées	5
17. Résilience urbaine	4
18. Action des établissements humains face aux crises : programmes de reconstruction après les crises suivant le principe « reconstruire en mieux »	9
19. Renforcement de la cartographie et de l'évaluation de la vulnérabilité urbaine	6
20. Amélioration des méthodes d'évaluation des besoins en situation d'après-conflit et d'après-crise	2
21. Écoles plus sûres, phase 2 : reconstruction des écoles	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	<i>Quantité</i>
22. Camps d'hébergement : développement d'extensions urbaines/reconstitution du tissu urbain intégrant les principes de planification urbaine durable et se fondant dans la structure de gouvernance locale	2
23. Intégration d'initiatives nationales en faveur de la résilience urbaine dans les politiques nationales d'urbanisation	3
24. Intégration des principes et pratiques en matière de résilience	3
25. Intégration des principes et pratiques en matière de résilience dans les programmes et activités en matière de développement et d'aide humanitaire menés en situation d'après-crise	1

15.96 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 15.29

Tableau 15.29 **Ressources nécessaires : sous-programme 6**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i> <i>(en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i> <i>(avant actualisation des coûts)</i>	<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2018</i>
Budget ordinaire				
Postes	748,0	1 269,5	4	6
Autres objets de dépense	110,3	100,0	–	–
Total partiel	858,3	1 369,5	4	6
Fonds extrabudgétaires	81 606,5	84 157,6	21	14
Total	82 464,8	85 527,1	25	20

15.97 Le montant de 1 269 500 dollars permettrait de financer six postes (2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 AL) à l'appui de la mise en œuvre des mandats au titre du programme. L'augmentation de 511 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 s'explique par la proposition de transférer au sous-programme 6 un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) et un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) du sous-programme 7 afin d'appuyer les activités relatives au renforcement de la résilience des villes et des établissements humains face aux conséquences des catastrophes naturelles et anthropiques et de mener des activités de relèvement et de reconstruction favorisant le développement urbain durable conformément au Nouveau Programme pour les villes.

15.98 Le montant de 100 000 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. La diminution de 10 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, principalement au titre des services contractuels, tient compte des gains d'efficacité que le Service prévoit de réaliser en 2018-2019.

15.99 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 84 157 600 dollars, soit une augmentation de 2 551 100 dollars, permettrait de financer 14 postes [1 D-1, 6 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 G(AC) et 3 AL] ainsi que d'autres objets de dépense, principalement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, à l'appui de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

Sous-programme 7 Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 882 200 dollars

- 15.100 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service de la recherche et du renforcement des capacités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019 et aux changements qui y ont été apportés. Le Service se compose du Groupe de la recherche, du Groupe du renforcement des capacités et du Groupe des observatoires urbains mondiaux.

Tableau 15.30 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Réalisations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain	i) Augmentation du nombre d'observatoires urbains employant, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, les mécanismes, les méthodes et les données de suivi d'ONU-Habitat	Objectif	335	325	300	274
		Estimation		325	300	274
		Résultats effectifs			303	274
	ii) Nombre d'instituts nationaux de la statistique partenaires produisant des données et des indicateurs urbains qui aident à rendre compte des objectifs de développement durable	Objectif	45	35	35	15
		Estimation		35	25	15
		Résultats effectifs			25	15
b) Meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation durable, aux niveaux local, national et mondial de façon à favoriser la formulation de politiques fondées sur des données factuelles	i) Nombre d'administrations locales et nationales ayant utilisé les produits axés sur le savoir d'ONU-Habitat pour formuler leurs politiques	Objectif	400	350	500	
		Estimation		350	300	400
		Résultats effectifs			300	200
	[administrations locales]	Objectif				
		Estimation				
		Résultats effectifs				
	[administrations nationales]	Objectif	35	30	50	
		Estimation		30	10	40
		Résultats effectifs			19	10
ii) Augmentation du nombre de partenaires établissant des rapports aux niveaux national ou municipal en vue d'améliorer l'établissement des politiques aux niveaux local et national	Objectif	18	13	20	10	
	Estimation		13	10	10	
	Résultats effectifs			10	7	

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Renforcement de l'aptitude des autorités nationales et locales et des partenaires à mettre en œuvre des plans ou des stratégies en vue d'une urbanisation durable	Augmentation du nombre d'autorités nationales et locales et de partenaires qui ont mis en œuvre des plans ou des stratégies en vue d'une urbanisation durable	Objectif	25	20	15	10
		Estimation			12	10
		Résultats effectifs				10

Facteurs externes

- 15.101 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités nationales et locales disposent des ressources institutionnelles et humaines requises pour assurer la mise en œuvre, la gestion et le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes; b) les autorités nationales et locales disposent des ressources financières nécessaires pour faire face aux difficultés qui les attendent; c) les technologies et les données associées à la mise en œuvre et au suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes permettent d'intégrer des données spatiales et analytiques; d) les ressources extrabudgétaires humaines, financières et institutionnelles sont suffisantes pour assurer la bonne application de la stratégie de gestion des connaissances d'ONU-Habitat.

Produits

- 15.102 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 15.31.

Tableau 15.31 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)	
Autres services	
1. Réunions d'appui aux conférences ministérielles régionales et aux institutions nationales responsables de l'urbanisation	4
2. Forum et table ronde sur la problématique hommes-femmes dans le cadre du Forum urbain mondial	1
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications isolées	
3. World Cities Report	1
4. World Cities Report (édition abrégée)	1
5. Rapport sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	1
6. Rapport annuel sur les questions intersectorielles	2
Publications isolées	
7. Rapport sur l'état des villes de la région	3
8. Rapport sur l'état des villes du pays	4
9. Manuel sur l'intégration des questions intersectorielles dans chaque sous-programme	7
Activités ou documentation techniques	

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
10. Cadre d'orientation (métadonnées) pour le suivi des indicateurs spatiaux et non spatiaux des objectifs de développement durable	1
11. Version enrichie et élargie de la base de données mondiale sur l'échantillon de villes (Global Sample of Cities Database)	1
12. Base de données sur les pratiques optimales, les prix et la systématisation à l'appui de la gestion des connaissances	1
13. Base de données urbaines mondiale concernant les indicateurs des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	1
14. Systèmes et directives pour l'élargissement du portefeuille de projets et l'amélioration de l'élaboration et de l'exécution des projets, de la gestion des connaissances, du suivi et de l'établissement de rapports	4
15. Système de gestion des connaissances	1
16. Manuel et directives pour l'examen et l'approbation des projets	1
17. Stratégie régionale de mobilisation des ressources	1
18. Ressources, stratégies et campagnes de sensibilisation relatives à l'intégration des questions intersectorielles	1
19. Notes d'orientation et de synthèse sur les questions intersectorielles	1
20. Version révisée de la politique et du plan relatifs à l'égalité des sexes pour la période 2020-2025, conformément au plan stratégique	1
21. Version révisée du plan d'action pour l'égalité des sexes	1
22. Directives sur la contribution d'ONU-Habitat au Groupe des Nations Unies pour le développement et à l'initiative Unis dans l'action	1
23. Élargissement des descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux plans stratégiques d'ONU-Habitat	12
24. Version révisée des plans stratégiques régionaux, notamment les documents d'orientation et les outils de mise en œuvre	4
25. Contrôle et évaluation de la situation sur le plan de l'égalité des sexes	1
Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services consultatifs	
26. Initiative pour la prospérité des villes, source de données de base et outil de mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	4
27. Stratégies régionales et nationales pour la localisation, au niveau de la ville, de l'objectif de développement durable no 11	4
28. Création d'observatoires urbains nationaux et locaux	1
29. Suivi de la stratégie arabe de l'habitat et de l'aménagement urbain durable	1
30. Meilleures pratiques et enseignements tirés de l'application du Nouveau Programme pour les villes	1
31. Suivi de la mise en œuvre de la position commune africaine sur le Nouveau Programme pour les villes	1
32. Création du Centre de formation supérieure sur l'urbanisme, à l'appui du Nouveau Programme pour les villes	1
33. Plans d'action et politiques relatifs à l'Initiative pour la prospérité des villes	1
34. Coordination horizontale et verticale des activités normatives et opérationnelles, notamment la programmation et la mise en œuvre conjointes	2
35. Gestion effective et efficiente des projets, notamment l'évaluation et l'approbation des projets	1
36. Évaluations du Groupe consultatif sur les projets pour veiller à ce que toutes les notes de cadrage et descriptifs de projets respectent les systèmes de classement transversal.	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
37. Renforcement de la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et fourniture conjointe de services consultatifs et d'assistance technique à l'appui du renforcement des capacités nationales ainsi que de l'élaboration et de l'application des programmes.	1
38. Groupe consultatif pour l'égalité des sexes	2
Stages, séminaires et ateliers	
39. Renforcement de la mise en œuvre du partenariat d'ONU-Habitat avec des universités du monde entier (Initiative Réseau universitaire)	1
40. Série de conférences sur l'Académie de journalisme urbain	1
41. Série de formations sur les questions relatives aux villes dans le monde	1
42. Formation mondiale et renforcement des capacités en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 11 et le Nouveau Programme pour les villes	1
43. Renforcement des capacités à l'appui de l'Initiative pour la prospérité des villes	1
44. Formation régionale sur la localisation, au niveau de la ville, de l'objectif de développement durable n° 11	4
45. Mise en ligne des modules de formation sur les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes	1
46. Programme de renforcement des capacités à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	1
47. Renforcement des capacités techniques en matière d'initiatives relatives aux meilleures pratiques	1
48. Programme de perfectionnement professionnel continu sur l'urbanisation durable	1
49. Renforcement des capacités des autorités locales et des partenaires essentiels dans les situations de conflit	1
50. Localisation des objectifs de développement durable intéressant le milieu urbain	1
51. Formations et ateliers intersectoriels sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la jeunesse, les changements climatiques ainsi que les systèmes de protection sociale et environnementale	3
52. Formation interinstitutions aux préjugés inconscients à l'intention des cadres	1
53. Formation, séminaires et ateliers conjoints à l'appui des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	4

15.103 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée dans le tableau 15.32.

Tableau 15.32 **Ressources nécessaires : sous-programme 7**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2018</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 296,6	1 894,9	12	7
Autres objets de dépense	371,3	987,3	–	–
Total partiel	3 667,9	2 882,2	12	7
Fonds extrabudgétaires	23 591,4	36 044,9	14	3
Total	27 259,3	38 927,1	26	10

- 15.104 Le montant de 1 894 900 dollars permettrait de financer sept postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 AL) à l'appui de la mise en œuvre des mandats au titre du programme. La diminution de 785 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 s'explique par la proposition de transférer cinq postes [2 postes de spécialistes de la gestion des programmes (P-4 et P-3) au sous-programme 5, ainsi que 2 postes de spécialistes de la gestion des programmes (P-4) et 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au sous-programme 6].
- 15.105 Le montant de 987 300 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel. L'augmentation de 616 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017 s'explique principalement par les dépenses afférentes à l'appui au Nouveau Programme pour les villes conformément à la résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale.
- 15.106 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 36 044 900 dollars, soit une augmentation de 12 453 500 dollars permettraient de financer trois postes (1 P-5 et 2 AL) ainsi que d'autres objets de dépense, principalement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement, à l'appui de l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 759 200 dollars

- 15.107 Les activités d'appui au programme incomberont à la Division de la gestion et des opérations, qui est composée de services compétents dans les domaines suivants : gestion des ressources, relations avec les donateurs et mobilisation des ressources, planification des programmes et établissement des rapports, contrôle, affaires juridiques. La Division assurera la coordination des activités suivantes : mobilisation des ressources, gestion et administration des ressources financières et humaines, gestion des projets, services d'appui dans les domaines de l'informatique et des communications, des systèmes de gestion des informations et du savoir, des modes de fonctionnement, des fonctions juridiques et des fonctions de contrôle et d'assurance qualité, y compris la gestion axée sur les résultats ainsi que la planification et le suivi des programmes et l'établissement de rapports y relatifs. L'Office des Nations Unies à Nairobi apporte un appui à ONU-Habitat, notamment en matière de gestion financière et de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de directives opérationnelles et de modes de fonctionnement ainsi que de services d'informatique et de communications. D'autres prestataires, dont le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, lui prêtent également une assistance opérationnelle aux niveaux national et régional.
- 15.108 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est présentée dans le tableau 15.33.

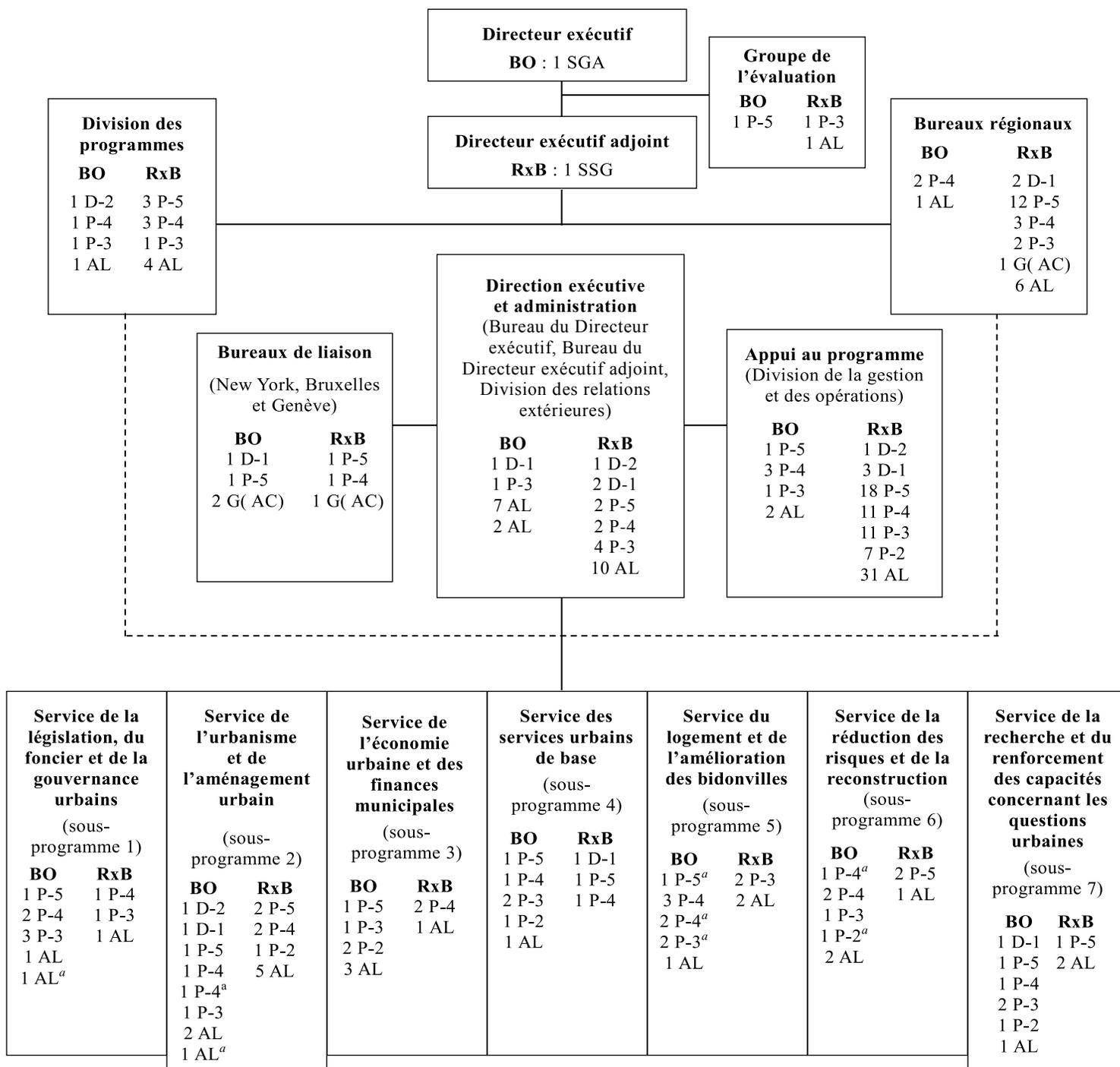
Tableau 15.33 Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2018
Budget ordinaire				
Postes	1 724,0	1 724,0	7	7
Autres objets de dépense	35,2	35,2		
Total partiel	1 759,2	1 759,2	7	7
Fonds extrabudgétaires	8 566,0	16 552,2	32	42
Total	10 325,2	18 311,4	39	49

- 15.109 Le montant de 1 724 000 dollars permettrait de financer sept postes (1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 AL) à l'appui de la mise en œuvre des mandats au titre du programme.
- 15.110 Le montant de 35 200 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel.
- 15.111 Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 16 552 000 dollars, soit une augmentation de 7 986 200 dollars, permettrait de financer 42 postes (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 6 P-2 et 17 AL) ainsi que d'autres objets de dépense, principalement les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles, en vue d'assurer l'appui administratif et opérationnel nécessaire à l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat. L'augmentation prévue pour 2018-2019 résulte à la fois de la croissance du portefeuille et de l'évolution de la manière dont l'appui au programme est organisé afin d'en favoriser la mise en œuvre. Le chiffre proposé est fondé sur les recettes et les dépenses actuelles constatées dans les états financiers intermédiaires établis par ONU-Habitat. Le renforcement de la stratégie d'ONU-Habitat en matière d'appui au programme, fondée sur les coûts indirects variables de l'exécution du programme, permet de clarifier la répartition des coûts et des activités et de favoriser l'expansion du programme compte tenu de l'augmentation des revenus. L'évaluation menée par ONU-Habitat du portefeuille et de l'exécution prévus en 2018-2019 tient compte à la fois la de nécessité de renforcer les capacités de mise en œuvre et de la probabilité de frais généraux supplémentaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



^a Gain de poste(s) par transfert

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

(A/70/5/Add.9, chap II)

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat renforce ses mécanismes internes afin : a) d'améliorer l'établissement, la présentation et la fiabilité des états financiers; b) de mettre au point ses propres instructions permanentes pour pouvoir donner des consignes sur l'imputation et la comptabilisation des actifs non couverts par les principes directeurs régissant l'application des normes IPSAS; c) de veiller à ce que tous les prêts à des conditions avantageuses non réglés soient comptabilisés à leur juste valeur, conformément aux dispositions des normes IPSAS (par. 21).

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat simplifie les procédures de paiements et en surveille la mise en œuvre, de manière à respecter l'échéance de 35 jours (par. 34).

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat veille à rendre l'évaluation de ses résultats plus cohérente, grâce à une collaboration avec le bureau de pays en Égypte pour faire en sorte que les plans de travail annuels soient harmonisés avec les indicateurs de résultats, les objectifs et les données de référence. (par. 40)

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat envisage la possibilité d'accélérer la procédure d'étiquetage électronique au moyen de codes-barres s'agissant de tous les biens dont il dispose, pour veiller à établir un registre exhaustif des immobilisations corporelles. (par. 44)

(A/71/5/Add.9, chap. II)

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat élabore un plan de valorisation des avantages des normes IPSAS en vue d'assurer un suivi efficace et la réalisation des avantages escomptés (par. 12).

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat améliore son processus d'établissement des états financiers en vue de se conformer aux règles applicables en matière de communication de l'information financière et à faire

L'Office des Nations Unies à Nairobi a établi les états financiers pour 2015 et 2016 en pleine conformité avec les exigences des normes IPSAS. Le Groupe pour la gestion du matériel pour ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont élaboré des instructions permanentes relatives au traitement des biens non munis d'un numéro. Selon les calculs de l'Office des Nations Unies à Nairobi, tout changement sera négligeable.

Le bureau de pays d'ONU-Habitat au Myanmar a mis en œuvre un nouveau délai de paiement de 45 jours, ce qui est plus réaliste compte tenu des exigences d'Umoja.

Le bureau de pays en Égypte a renforcé ses activités d'élaboration de projets. Il a communiqué un exemple de cadre logique pour un nouveau projet, que le Groupe consultatif sur les projets vient d'approuver et qui constituera le point de départ pour l'élaboration du plan de travail annuel.

ONU-Habitat a acheté sept imprimantes de codes-barres pour les bureaux régionaux et le Groupe de gestion des biens (Réception et Inspection) a formé tous les responsables des avoirs à leur utilisation, en vue de l'attribution de numéros de code-barres uniques aux biens.

ONU-Habitat a élaboré un plan de valorisation des avantages découlant de la mise en application des normes IPSAS sur la base du modèle fourni par le Siège de l'ONU.

Les états financiers d'ONU-Habitat sont établis par l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ce dernier a consulté le Siège de l'ONU au sujet de cette recommandation et rédigé les notes attendues dans les

en sorte que les postes significatifs dans le corps des états financiers soient étayés par des notes correspondantes. (par. 31)

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat actualise le Manuel des projets pour qu'il réponde aux exigences des nouvelles règles d'information financière que constituent les normes IPSAS, de la gestion axée sur les résultats et du progiciel de gestion intégré Umoja (par. 36).

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat fasse en sorte que les demandes de financement et les décaissements aux bureaux de pays soient rationalisés de façon à ce que les décaissements soient effectués dans les délais convenus afin de faciliter la réalisation des projets en temps voulu par les partenaires de réalisation. (par. 49)

Le Comité a recommandé qu'ONU-Habitat : a) identifie les risques qui pourraient affecter l'exécution des projets avant la phase d'exécution afin de réduire au minimum les effets négatifs que produit le report des avantages attendus pour les sociétés concernées; b) planifie et gère les procédures de recrutement dans les bureaux extérieurs pour s'assurer de disposer en temps utile du personnel voulu et ainsi améliorer l'exécution des projets. (par. 54)

états financiers pour 2016, conformément aux normes IPSAS et aux règles d'information financière.

Conformément aux nouvelles exigences des normes IPSAS et d'Umoja, ONU-Habitat a actualisé son Manuel et dispose désormais d'un manuel de gestion axée sur les résultats.

Les processus d'Umoja régissant le versement des paiements aux partenaires de réalisation ont évolué et se sont stabilisés. Les paiements sont effectués dans un délai raisonnable à partir de la réception des relevés de dépenses de ces partenaires. ONU-Habitat travaille par ailleurs à la mise au point d'un portail Web permettant de suivre les versements aux partenaires de réalisation et à la stabilisation d'Umoja afin de pouvoir effectuer sans tarder tous les paiements au profit de parties intéressées.

ONU-Habitat a adopté une politique de gestion du risque institutionnel Les modèles concernant les risques liés aux projets sont actuellement mis à jour avec les procédures applicables en vue de les atténuer et de les contrôler, y compris le recrutement.